



Comité syndical
du vendredi 10 février 2017
– 17h00 –
Place de la Libération au Puy-en-Velay

Procès-verbal

Etaient présents :

Paul BRAUD, Jean-Louis REYNAUD, Philippe DELABRE, Pierre GENTES, Robert MACHABERT, Georges ASSEZAT, Caroline BARRE, Brigitte BENAT, Jean-Paul BRINGER, Cécile GALLIEN, Jean-Benoît GIRODET, Michel JOUBERT, Laurent MIRMAND, Franck PAILLON, Madeleine RIGAUD, Michel ROUSSEL, Ginette VINCENT, Jacques VOLLE, Pierre PAILLER, Marie-Agnès PETIT, Michel DECOLIN.

Ont donné procuration :

Denis EYMARD à Michel JOUBERT

Secrétaire de séance : Jacques VOLLE

Ordre du jour :

- Installation du comité syndical
 - Election du Président
 - Elections de 2 vice-Présidents
 - Elections des 5 autres membres du Bureau

- Délégations au bureau et au Président
- Règlement intérieur
- Mise en place des commissions :
 - Commission d'appel d'offres,
 - Accueil d'actifs et professionnels de santé
 - Tourisme
- Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical
- Désignation représentants
 - CNAS
 - FédéSCoT
 - LEADER

- SCoT :
 - Débat sur le PADD
 - Calendrier 2017

- Personnel
 - Convention Assistance prévention CDG43
 - Dispositif de titularisation
 - Mise en place régime indemnitaire

- Finances :

- Vote du compte de gestion 2016
 - Vote du compte administratif 2016
 - Affectation du résultat
 - Vote du Budget primitif 2017
 - Cotisations 2017
 - Indemnités comptable
- Questions diverses :
 - Tourisme : point sur avancement et calendrier.
 - Bilan mission Accueil (Accueil d'actifs & Accueil de professionnels de santé) 2016
 - Bilan LEADER 2016

Point 1 : Installation du comité syndical
--

Robert MACHABERT, doyen d'âge des conseillers présents, prend la présidence.

Jacques VOLLE est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait l'appel et installe officiellement le comité syndical.

Election du Président

Délibération 2017-01

Monsieur Robert MACHABERT, doyen d'âge de l'assemblée, explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il invite les candidats à la Présidence du Syndicat mixte à se faire connaître.

Michel JOUBERT se porte candidat.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Élection du Président :

Candidat : Michel JOUBERT

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre des émargements : 22
- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs : 1
- Bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Michel JOUBERT : 21 voix

Monsieur Michel JOUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Elections de 2 vice-Présidents et des 5 autres membres du Bureau

Délibération 2017-02

Le Président rappelle que selon les statuts du Syndicat mixte, il est nécessaire de procéder à l'élection de 2 vice-présidents, et que le Président et les vice-présidents représentent chacun un EPCI différent. Il invite les candidats aux postes de vice-présidents du Syndicat mixte à se faire connaître et fait procéder aux votes.

1er vice-Président :

Paul BRAUD, Président de la Communauté de communes des Pays de Cayres et Pradelles se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Paul BRAUD : 21 voix
- Bulletins blancs : 1

Monsieur Paul BRAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

2ème vice-Président :

Candidat : Philippe DELABRE, Président de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Philippe DELABRE : 21 voix
- Bulletins blancs : 1

Monsieur Philippe DELABRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Elections des autres membres du Bureau

Monsieur Michel JOUBERT rappelle que selon les statuts du Syndicat mixte, il est nécessaire de procéder à l'élection de cinq autres membres du Bureau.

Il invite les candidats aux postes de membres du Bureau du Syndicat mixte à se faire connaître et fait procéder aux votes.

Candidats :

Jean-Benoît GIRODET, Laurent MIRMAND, André FERRET, Jean-Louis REYNAUD, Marie-Agnès PETIT.

Jean-Benoît GIRODET, ayant obtenu la majorité absolue (21 votes pour, 1 abstention), a été proclamé membre du bureau, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Laurent MIRMAND, ayant obtenu la majorité absolue (21 votes pour, 1 abstention), a été proclamé membre du bureau, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

André FERRET, ayant obtenu la majorité absolue (21 votes pour, 1 abstention), a été proclamé membre du bureau, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Jean-Louis REYNAUD, ayant obtenu la majorité absolue (21 votes pour, 1 abstention), a été proclamé membre du bureau, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Marie-Agnès PETIT, ayant obtenu la majorité absolue (21 votes pour, 1 abstention), a été proclamé membre du bureau, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Point 2 : Délégations au Bureau et au Président

Délibération 2017-03

Monsieur le Président informe que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Pour faciliter le fonctionnement quotidien du Syndicat Mixte du Pays du Velay,

il est proposé de déléguer **au Président** et le cas échéant aux Vice-Présidents ayant reçu délégation, les attributions suivantes :

- solliciter des demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers ;

- la gestion du personnel ;

- prendre toute décision concernant l'action sociale en faveur du personnel et la fixation du montant de la gratification accordée aux stagiaires ;

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre qui peuvent être passés en procédure adaptée, d'un montant compris entre 0 € et 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, ainsi que toutes sortes d'avenants techniques sans incidences financières et actes spéciaux de sous-traitance ;

- choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions du syndicat mixte, dont notamment celles du comité syndical, du bureau, des commissions ;

Et de déléguer **au Bureau** les attributions suivantes :

- décider la conclusion et de la révision de conventions : conventions d'objectifs et de moyens avec des structures associatives, conventions de participation à des charges de fonctionnement ou d'investissement, convention de mise à dispositions de locaux, de personnel, convention de prestation de service, convention de financement ;

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre qui peuvent être passés en procédure adaptée, d'un montant compris entre 5 001 € et 90 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % ;

- passer les contrats d'assurance ;

- passer des conventions avec les organismes de formation ;

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre elle ; se constituer partie civile pour le compte du syndicat mixte ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, de contrats d'assistance, de vérification, d'entretien et de maintenance ;
- décider de la souscription de divers abonnements (eau, gaz, électricité, télécommunications, etc.) ;
- prononcer des avis en ce qui concerne les PLU, cartes communales ou autres documents et procédures où l'avis du syndicat mixte est requis ou sollicité, et se prononcer sur les demandes de dérogations pour l'ouverture de secteurs à l'urbanisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVENT les délégations au Président et au Bureau telles que présentées ci-dessus.

Point 3 : Règlement intérieur

Délibération 2017-04

Le Code général des collectivités territoriales ainsi que les statuts du syndicat mixte fixent les aspects essentiels du fonctionnement du comité syndical. L'article L. 2121-8 du CGCT prévoit que le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le Président présente aux membres du comité syndical, la proposition de règlement intérieur, qui n'a pas été modifié par rapport à sa version en vigueur jusqu'à présent, mais a été réactualisé concernant les structures membres, conformément aux statuts.

Cf. en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVENT le règlement intérieur tel qu'il est présenté en annexe.

Point 4 : Mise en place des commissions

Monsieur le Président propose de créer des commissions au sein du Syndicat mixte.

Les commissions consultatives instruisent à la demande du Comité Syndical les affaires qui leur sont soumises par le Président. Elles ont en particulier capacité à initier ou préparer les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités. Elles ont également pour mission d'accompagner la mise en œuvre ou le suivi des décisions du Syndicat mixte.

Chaque commission comprend le Président et/ou un vice-président et les délégués du Syndicat Mixte qui en ont fait la demande.

Les vice-présidents en charge de chaque commission sont invités à présenter, lors des assemblées délibérantes du Syndicat Mixte et si nécessaire, le contenu des travaux conduits au niveau des commissions afin de pouvoir relayer auprès de l'ensemble des membres du comité syndical.

Ces commissions n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum ne soit exigé.

Les séances de ces commissions ne sont pas publiques, mais peuvent associer ponctuellement, en tant que de besoin, tout interlocuteur jugé pertinent par le Président ou le vice-président en charge de la commission et notamment des personnalités qualifiées, issues des services techniques de collectivités locales, d'établissements publics ou d'administrations, de groupes d'experts, d'organisations professionnelles ou associatives et de partenaires du Syndicat mixte du Pays du Velay pour le secteur d'activité traité.

Le fonctionnement de ces commissions est précisé dans le règlement intérieur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE la création des commissions consultatives suivantes :
 - Commission Accueil d'actifs et professionnels de santé
 - Commission Tourisme

Les élus qui ont souhaité y siéger sont les suivants :

- Commission Accueil d'actifs et professionnels de santé :
Laurent MIRMAND, Jacques LABROSSE, Charlotte OLLAGNON, Brigitte BENAT, Laurence BOUILHOL, Cécile GALLIEN, Pierre GENTES, Ginette VINCENT

- Commission Tourisme
Jean-Benoit GIRODET, André FERRET, Jean-Louis REYNAUD, Michel ROUSSEL, Madeleine RIGAUD, Ginette VINCENT, Franck PAILLON

Si d'autres élus souhaitent intégrer ces commissions, il peuvent en faire la demande au Président et seront par la suite invités aux réunions.

Commission d'Appel d'offre (délibération 2017-06)

Cette commission devra être composée du Président du syndicat mixte, de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ELISSENT comme Président de la CAO, Paul BRAUD
- ELISSENT comme membres titulaires :
Philippe DELABRE, Jean-Benoît GIRODET, Laurent MIRMAND, André FERRET et Jean-Louis REYNAUD.
- ELISSENT comme membres suppléants :
Brigitte BENAT, Robert MACHABERT, Jacques VOLLE, Michel ROUSSEL et Caroline BARRE.

Point 5 : Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical

Délibération 2017-07

↳ Cf. compte-rendu du comité syndical du 06 décembre 2016

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le compte-rendu du dernier comité syndical.

Point 6 : Désignation de représentants du syndicat mixte

- Désignation représentants CNAS :

Délibération 2017-08

Le Syndicat mixte est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS), ce qui permet de mettre en place une action sociale en faveur du personnel. A ce titre, et suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, le comité syndical doit désigner un représentant des élus appelé « délégué local élu », et un représentant des agents appelé « délégué local agent » et qui peut être aussi le correspondant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Adrien DEFIX, délégué élu du CNAS.
- DESIGNNE Laurence VIGNAL, déléguée locale agent et correspondante.

- Désignation représentant Fédération Nationale des SCoT :

Délibération 2017-09

Le Syndicat mixte est adhérent à la Fédération Nationale des SCoT.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, le comité syndical doit désigner un élu pour représenter notre établissement public à la Fédération Nationale des SCoT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Denis EYMARD pour représenter notre établissement public au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;
- AUTORISE, en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer aux instances et réunions de la Fédération nationale des SCoT.

- Désignation représentant GAL LEADER Pays du Velay :

Délibération 2017-10

Le Syndicat mixte du Pays du Velay est la structure porteuse du GAL LEADER Pays du Velay.

Le Comité syndical doit désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter le syndicat mixte au GAL.

Après examen, le comité syndical décide de désigner, à l'unanimité :

- Pierre GENTES, délégué titulaire
- Brigitte BENAT, déléguée suppléante.

Point 7 : SCoT

Débat sur les orientations du PADD :

Délibération 2017-11

Le Comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT du Pays du Velay le 26 novembre 2012.

Lors de différentes réunions de travail, d'échanges ou de concertation, ont été réalisés le diagnostic, le PADD et le DOO.

Une actualisation de ces documents a été réalisée en 2016 suite à la publication du futur Schéma de coopération intercommunale pour préparer l'intégration de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise-Dieu dans le périmètre du SCoT au 1^{er} janvier 2017.

L'Article L122-7 du Code de l'Urbanisme prévoit : « Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. »

Le PADD fixe le cap, les objectifs et les principes qui vont gouverner le SCoT. C'est le projet politique du territoire. Il fait donc l'objet d'un débat en comité syndical, n'a aucune valeur prescriptive, mais sera traduit en orientations dans le DOO. Toute atteinte à son économie générale nécessite une révision du SCoT.

Sur la base du diagnostic, les élus ont défini :

- les perspectives de croissance démographique à l'horizon 2035 et les conditions de réalisation,
- le modèle de développement basé sur les équilibres et complémentarités des différents territoires.

Les orientations générales du PADD réactualisé sont présentées par Timothée HUBSCHER, cabinet CITADIA (cf. annexe). Un document complet a été transmis avec la convocation.

Depuis le précédent débat de septembre 2015, le document a été réajusté selon le périmètre actuel, mais les objectifs et les grandes lignes restent inchangés.

Le Président ouvre ensuite le débat.

Pierre GENTES retrouve l'essentiel de ce qui a été dit lors de l'élaboration du PADD. Il fait remarquer que l'acronyme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est ARA et non AURA.

Concernant l'objectif 2.2 : on est dans une perspective 2035, à cette date-là, on devrait terminer la desserte en très haut-débit et non la préparer.

Des élus se demandent si on retrouve dans le PADD une mention au déboisement, en référence à l'actualité sur le plateau de La Chaise-Dieu concernant le radar météo. Une discussion s'engage sur ce sujet, avec le projet de création d'une ou plusieurs zones d'activités, notamment sur la commune de Sembadel.

Le radar météo permet d'anticiper les crues sur le bassin du Puy notamment.

Cet équipement est donc important pour le territoire en terme de risques inondations.

Laurent MIRMAND rappelle que si il y a un déboisement massif cela risque de déséquilibrer la filière bois globale de l'ensemble du secteur nord du Pays.

Plusieurs élus rappellent ensuite que l'attractivité est le fil rouge de la stratégie du Pays et du SCoT. Cette attractivité passe par l'économie, enjeu principal du SCoT, qui va permettre de créer des emplois et d'attirer de la population. Il est donc important de s'interroger sur les zones d'activités qui pourront être créées.

Il est rappelé par un élu que le schéma de développement économique de la Région veut privilégier les grandes zones d'activités.

Le Président justifie donc la consommation d'espace indiquée dans le SCoT. Il rappelle que le SCoT souhaite créer de l'emploi, donc il faut des zones d'activités économiques qui nécessairement empièteront sur des espaces agricoles, mais cela s'est fait en concertation avec la chambre d'agriculture.

Une délibération doit être prise pour acter la tenue du débat sur les orientations du PADD.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les grandes orientations du PADD du SCoT ;
- ACTE la tenue du débat sur les grandes orientations du PADD du SCoT.

Planning envisagé pour 2017 :

Avril : réunion des personnes publiques associées sur le DOO et réunion publique

Juin : validation du DOO et arrêt du SCoT

Juillet – septembre : concertation avec les personnes publiques associées

Oct – novembre : enquête publique

Janvier 2018 : Approbation du SCoT

Puis **mise en œuvre** pour 6 ans au moins :

L'approbation du SCoT ne représente pas une fin en soi.

La véritable valeur du SCoT se traduit par sa mise en œuvre, particulièrement au travers de sa déclinaison dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Pour le SCoT du Velay, les conditions de mise en œuvre seront à définir dans les prochains mois par les élus.

Point 8 : Personnel

Convention Assistance prévention CDG43

Délibération 2017-12

Adhésion au service prévention du Centre de gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

Le Président expose :

- que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose à son article 2 à l'autorité territoriale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour ce faire, elle doit notamment mettre en place une démarche de prévention, dans laquelle s'inscrit notamment la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, comme défini dans le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- que l'employeur a obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) chargé d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer des mesures d'améliorations à l'employeur ;
- que le Centre de gestion propose l'adhésion à son service prévention, permettant de bénéficier des prestations suivantes :
 - o réalisation de la fonction d'inspection par la mise à disposition d'un ACFI,
 - o mission d'assistance, conseil et animation en sécurité et santé au travail, par l'intervention d'un conseiller en prévention ;
- que l'adhésion à ce service est consentie moyennant une cotisation annuelle déterminée en fonction de l'effectif de la collectivité, comme défini à l'annexe 2 de la convention proposée ;

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTENT la proposition de convention d'adhésion au service prévention du Centre de gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail ;
- AUTORISENT le Président à signer la convention relative à l'intervention du conseiller en prévention du Centre de gestion de la Haute-Loire et à engager les frais y afférents ;
- CHARGENT le Président d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Dispositif de titularisation

Délibération 2017-13

Dispositif de titularisation par sélection professionnelle proposé par la loi du 12 mars 2012 et prolongé jusqu'au 01/09/2017 par le décret du 11 août 2016. Selon le CDG43, Laurence VIGNAL, coordinatrice du Pays, contractuelle, est éligible au dispositif.

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret pris en application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 relatifs à la résorption de l'emploi précaire ont prévu un dispositif d'intégration des personnels contractuels leur permettant la titularisation par la voie de sélections professionnelles sur le grade correspondant aux missions exercées.

La loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 élargissent le dispositif d'intégration en prolongeant de deux ans sa durée d'application et les conditions d'éligibilité.

Sont dorénavant concernés par la titularisation sous réserve des sélections professionnelles, les agents contractuels justifiant :

- soit d'un CDI à la date du 31/03/2013
- soit d'un CDD avec une ancienneté au moins égale à 4 années en équivalent temps plein accomplies au cours des 6 années précédant la date du 31 mars 2013
- soit d'un CDD avec une ancienneté au moins égale à 4 années en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel ils postulent dont au moins deux années accomplies entre le 31/03/2009 et le 31/03/2013, soit un recrutement effectué au plus tard le 31 mars 2011.

La loi du 20 avril 2016 et son décret d'application prévoient que l'autorité territoriale présente en Comité technique :

- Le bilan de la mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire institué par la loi de 2012 en indiquant les prévisions de recrutements prévus dans le programme d'accès à l'emploi titulaire et le nombre de recrutements effectivement réalisés, le nombre d'agents ayant bénéficié d'un CDI ;
- Un rapport présentant la situation des agents contractuels remplissant les conditions requises pour prétendre au dispositif de titularisation prolongé par la loi de 2016 ;
- Un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine les cadres d'emplois ouverts aux recrutements professionnalisés, le nombre de postes ouverts par grades et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le décret d'application prévoit que ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire soit soumis à l'approbation de l'organe délibérant.

La durée du dispositif a été prolongée de deux ans. Il est ainsi possible d'ouvrir de nouvelles sessions de recrutement et d'ouvrir de nouveaux postes pour l'accès à l'emploi titulaire par la voie des sélections professionnelles en 2017 et 2018 (jusqu'au 12/03/2018).

Dans la mesure où un des deux agents contractuels du Pays est éligible aux nouvelles conditions d'accès du dispositif et qu'il est affecté sur un emploi permanent, il conviendrait d'ouvrir un poste dès la première session en 2017.

L'épreuve de la sélection professionnelle consiste en un entretien individuel devant une commission visant à apprécier le parcours professionnel de l'agent et les acquis de son expérience.

Les épreuves de sélection professionnelle peuvent être directement organisées par les collectivités territoriales et leurs établissements ou par le Centre de gestion de la Haute-Loire.

Il est donc proposé de saisir le comité technique pour avis et de solliciter le Centre de gestion de la Haute-Loire pour l'organisation des sélections professionnelles.

Dans l'attente de l'avis du Comité technique, il est proposé déléguer au Bureau la poursuite de la mise en œuvre du dispositif.

Après examen, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place un plan de résorption de l'emploi précaire tel que décrit ci-dessus ;
- SOLLICITE le Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles ;
- DELEGUE au Bureau la poursuite de la mise en œuvre du dispositif.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

Délibération 2017-14

Le projet de délibération proposé par le Bureau du Pays a été validé par le Comité technique en date du 22 décembre 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 25 mars 2013,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 décembre 2017,

Vu le tableau des effectifs,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise liée aux missions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle prend la forme d'une indemnité appelée IFSE qui se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

1. Mise en place de l'IFSE

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- **Critère 1 : Fonctions d'encadrement et de coordination :**
 - Management stratégique
 - Encadrement d'une équipe
 - Coordination d'une équipe ou d'un réseau

- **Critère 2 : Technicité, expertise nécessaire à l'exercice des fonctions :**
 - Transversalité des sujets traités,
 - diversité des domaines de compétences
 - Pilotage et/ou planification de projets
 - Mobilisation des compétences du niveau élémentaire à expertise
 - Capacité d'analyse, d'autonomie et de prise d'initiatives

- **Critère 3 : Sujétions particulières :**
 - Risques : financiers, contentieux
 - Degré d'exposition du poste

***1.1* Les bénéficiaires**

Il est décidé d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

***1.2* La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :**

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci- dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

- **Catégories A**
 - Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.
 - Arrêté à paraître pour les ingénieurs.

ATTACHES TERRITORIAUX ET INGENIEURS		MONTANTS ANNUELS INSTAURES DANS LA COLLECTIVITE
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMUM LIES AUX PLAFONDS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction de la structure</i>	36 210 €

Groupe 2	<i>Chef de projet, chargé de mission</i>	32 130 €
----------	--	----------

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères susvisés.

- **Catégories B**

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.
- Arrêté à paraître pour les techniciens.

REDACTEURS ET TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS INSTAURES DANS LA COLLECTIVITE
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMUM LIES AUX PLAFONDS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Chef de projet, Fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission</i>	17 480 €
Groupe 2	<i>Poste d'instruction avec expertise</i>	16 015 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères susvisés

- **Catégories C**

- Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014- 513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS INSTAURES DANS LA COLLECTIVITE
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMUM LIES AUX PLAFONDS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Assistante administrative, poste d'instruction, comptable</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, agent d'accueil</i>	10 800 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères susvisés

1.3 Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement.

1.4 Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service et maladie professionnelle, l'IFSE suivra le sort du traitement, c'est-à-dire qu'il sera maintenu dans les proportions du traitement
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, et en temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFSE suivra le sort du traitement.

1.5 Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

L'IFSE sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

1.6 Clause de revalorisation l'I.F.S.E.

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

2. Les règles de cumul

L'I.F.S.E. est exclusif de tout autre régime indemnitaire de même nature. Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut maintenir, à titre individuel, le montant versé antérieurement au RISFEPP.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2017.

La délibération instaurant le régime indemnitaire antérieurement est modifiée ou abrogée en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP dans les conditions décrites ci-dessus ;
 - DIT qu'elles prendront effet à compter du 1er mars 2017 et seront applicables aux bénéficiaires cités ci-avant ;
 - CHARGE le Président de la mise en œuvre.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Point 9 : Finances

Compte de gestion 2015

Délibération 2017-15

VU le Compte de Gestion établi par M. Patrice ARNAUD, Payeur départemental, au titre de l'exercice comptable 2016 ;

CONSTATANT la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2016 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres,

- VOTE le compte de gestion 2016 du budget du Syndicat mixte, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Compte administratif 2016

Délibération 2017-16

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Paul BRAUD – le Président ayant quitté la salle préalablement au vote – délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Michel JOUBERT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres,

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	294 930,99	265 306,60	176 969,38	118 646,91	471 900,37	491 944,24
Reports de 2014		65 218,46		42 772,27		

Restes à réaliser			12 156,00		12 156,00	
TOTAUX CUMULES	294 930,99	330 525,06	189 125,38	161 419,18	484 056,37	491 944,24

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2016

Délibération 2017-17

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) ;

Après avoir entendu et validé le compte administratif de l'exercice 2016 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 ;

Au vu du compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- en section d'investissement, pour un montant de 35 594,07 € au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.

Budget Primitif 2017

Délibération 2017-18

Le budget primitif est présenté sous forme de tableau de synthèse par actions et tableau par chapitre dont voici le résumé :

Fonctionnement :	Dépenses : 357 409,48 €	Recettes : 357 409,48 €
Investissement :	Dépenses : 165 434,45 €	Recettes : 165 434,45 €
Total :	Dépenses : 522 843,93 €	Recettes : 522 843,93 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE par chapitre le budget du Syndicat mixte
- ADOPTE le budget primitif 2017 tel que présenté.

Cotisations 2017

Délibération 2017-19

Au vu des dépenses inscrites au budget, il est proposé de fixer le total des cotisations comme suit :

- compétence générale : 121 274,48 €
- compétence SCoT : 48 360 €

Le coefficient de répartition par membre contributeur reste inchangé, à savoir : 1/3 population, 1/3 superficie, 1/3 richesse fiscale. Les données servant au calcul sont actualisées comme suit : utilisation

des données de populations municipales INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et du dernier potentiel fiscal des EPCI connu à ce jour soit celui de 2015.

Les périmètres des EPCI ayant évolué il est décidé de n'utiliser qu'un seul coefficient de répartition, contrairement aux années précédentes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition de répartition comme suit :

Répartition par communauté	Nb d'habitants (pop municipale 2017)	Superficie (km ²)	Potentiel fiscal (DGF 2015)	Coefficient de répartition	
				Compétence générale	SCoT
CA du Puy-en-Velay	81 742	1 279,80	25 167 830	78,53%	78,53%
CC Mézenc Loire Meygal	11 051	487	1 433 064	13,17%	13,17%
CC Pays Cayres Pradelles	5166	348,1	871 414	8,30%	8,30%
Total	97 959	1 930,7	27 472 308	1,0000	1,0000

- FIXE les participations 2017 comme suit :

Répartition	Compétence générale	SCoT	Total
CA du Puy-en-Velay	95 232,33 €	37 977,11 €	133 209,44 €
CC Mézenc Loire Meygal	15 973,39 €	6 369,01 €	22 342,40 €
CC Pays Cayres Pradelles	10 068,75 €	4 013,88 €	14 082,63 €
Total	121 274,48 €	48 360,00 €	169 634,48 €

Indemnités du comptable

Délibération 2017-20

Suite au renouvellement du comité syndical, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'indemnité de conseils pour le payeur départemental, comptable public du Syndicat mixte du Pays du Velay.

Il est donc proposé de délibérer sur l'attribution et le taux de l'indemnité de conseils.

Le taux actuel est de 100 % ; ce qui représente, au vu de la moyenne des dépenses annuelles du Pays, environ 250 € par an.

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrête interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables publics chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics nationaux,

CONSIDERANT l'installation du nouveau comité syndical,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil à M. Patrice ARNAUD, au taux de 100 %, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de comptable public ;
- DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983.

Questions diverses

Tourisme

Le diagnostic et la stratégie ont été présentés aux membres du comité de pilotage.
Le programme opérationnel est en cours de finalisation.

Il faut désormais organiser rapidement la mise en œuvre du projet : identifier le référent élu et le référent technique qui seront en charge d'assurer la coordination, le suivi du plan d'action et sa cohérence.

Mission Accueil (Accueil d'actifs & Accueil de professionnels de santé)

↳ cf. Bilan 2016 en pièces jointes

Quelle organisation en 2017 (cf. comité syndical du 06 décembre) ?

Le Bureau du Pays est chargé d'organiser la poursuite de la mission Accueil, comme les autres missions du Pays, pour l'année 2017.

Bilan 2016 LEADER

↳ cf. Bilan transmis par la cellule d'animation LEADER

Séance levée à 18h50

Le Président,

Michel JOUBERT

Annexes :

- Règlement intérieur
- Présentation PADD
- Bilan 2016 LEADER
- Bilan 2016 mission Accueil et tableau de synthèse

Règlement Intérieur

du Syndicat mixte du Pays du Velay

Comité syndical du 10 février 2016

Préambule

Conformément à l'article 18 de ses statuts, le Syndicat mixte du Pays du Velay se dote d'un règlement intérieur qui précise les détails d'exécution des statuts.

Le Syndicat mixte du Pays du Velay a été créé par arrêté préfectoral du 24 septembre 2012.

Il est constitué par :

- la Communauté d'agglomération du Puy-en Velay
- la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal,
- la Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles
- le Département de la Haute-Loire.

Article 1 : Réunions du Comité syndical

Article 1.1 : Périodicité des séances

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par semestre et à chaque fois que le Président le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande lui est faite par le représentant de l'Etat dans le Département ou par le tiers des membres du Comité en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'Etat peut abréger ce délai.

Article 1.2 : Convocations

Toute convocation est faite par le Président ou son représentant. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

L'envoi des convocations est effectué par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par chaque conseiller. Une copie de cette convocation est adressée aux sièges des structures membres adhérentes.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité syndical, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Les projets de délibérations ou à défaut une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération sont adressés avec la convocation.

Article 1.3 : Questions orales

Lors de chaque séance du Comité syndical, les conseillers syndicaux peuvent poser des questions orales auxquelles le Président ou le Vice-Président compétent répond directement.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le Président peut décider de les traiter en tout ou partie dans le cadre d'une séance du Comité syndical spécialement organisée à cet effet.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Président peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Article 2 : Tenue des séances du Comité syndical

Article 2.1 : Présidence

Le Comité syndical est présidé par le Président du Syndicat Mixte ou à défaut par un des vice-présidents dans l'ordre du tableau.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité syndical.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 2.2 : Quorum

Le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Un conseiller titulaire empêché d'assister à une séance demande à un suppléant de le remplacer. Le suppléant a alors voix délibérante et peut recevoir un pouvoir d'un autre conseiller absent. En cas d'absence des suppléants, le délégué titulaire peut donner pouvoir à un autre délégué. Les suppléances et pouvoirs se font prioritairement au profit d'un délégué représentant le même membre adhérent.

Article 2.3 : Secrétariat de séance

Au début de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Article 2.4 : Accès et tenue du public

Les séances des conseils syndicaux sont publiques. Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial peut être réservé aux représentants de la presse.

Article 2.5 : Séance à huis clos

Sur la demande de trois membres ou du Président, le Comité syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du Comité syndical.

Lorsqu'il est décidé que le Comité syndical se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 2.6 : Police de l'assemblée

Le Président a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le Président en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le procureur de la République.

Il appartient au Président ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Article 3 : Débats et votes des délibérations

Article 3.1 : Déroulement de la séance

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Président appelle les affaires figurant à l'ordre du jour, en suivant le rang d'inscription. Le Président peut modifier l'ordre des affaires soumises à délibération ou reporter une affaire à une séance ultérieure.

Chaque affaire peut faire l'objet d'un résumé sommaire par des rapporteurs désignés par le Président. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Président lui-même ou du Vice-président compétent.

Le Président peut autoriser des agents du Syndicat mixte à apporter des précisions sur l'affaire en cours d'examen.

Article 3.2 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le Président aux membres du Comité syndical qui la demandent.

Les membres du Comité syndical prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Article 3.3 : Débat d'orientation budgétaire

Un débat a lieu au Comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Article 3.4 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Le président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 3.5 : Votes

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Le résultat est constaté par le président et le secrétaire.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.
Le registre des délibérations comporte alors le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si un membre du Comité syndical est personnellement concerné par une délibération, il lui appartient de le signaler au Président et de ne pas prendre part au vote.

Article 4 : Comptes rendus des débats et des décisions

Les délibérations sont inscrites par ordre de date, dans le registre.

Les séances publiques du Conseil donnent lieu à l'établissement du procès-verbal des débats.

Le procès-verbal de la dernière réunion est envoyé aux membres du Comité syndical avec l'invitation à la réunion suivante. L'envoi est effectué par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par chaque conseiller. Une copie est adressée aux sièges des structures membres adhérentes.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Comité syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 5 : Rôle du Bureau

Article 5.1 : Composition

Conformément à l'article 10 de ses statuts, le Comité syndical élit un Bureau composé du Président, de 2 vice-présidents et de 5 membres.

Les membres du Bureau ne sont pas suppléés. Un membre absent peut donner pouvoir à un autre membre du Bureau.

Article 5.2 : Attributions

Le Bureau a une mission de coordination. Il est chargé de la préparation des assemblées plénières du Comité syndical.

Le Bureau peut recevoir des délégations du Comité syndical par délibération et peut se voir chargé de toute autre mission.

Il est rendu compte au Comité syndical des décisions prises par le Bureau dans l'exercice des délégations, notamment les avis émis.

Article 5.3 : Fonctionnement

Le Président, ou à défaut, le Vice-Président qui le supplée, préside et organise les débats du Bureau du Syndicat Mixte.

Les agents du Syndicat Mixte peuvent assister aux séances et être appelés par le Président de séance à fournir toutes explications demandées par un membre du Bureau.

Le compte rendu de séance est établi et signé par le Président et communiqué aux membres du Bureau.

Si besoin, le Bureau peut se réunir par téléphone, en utilisant les moyens de communication tels que audio ou visio conférences, ou peut se prononcer, notamment en cas d'ordre du jour restreint, par courrier électronique.

Article 6 : Dispositions diverses

Article 6.1 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le Comité syndical procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires et les textes régissant ces organismes.

Le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 6.2 : Commissions

Des commissions peuvent être créées par le Comité Syndical, sur toutes affaires d'intérêt syndical relevant des compétences du syndicat mixte, et sur tout ou partie de son territoire.

Chaque commission est présidée par le Président ou par un ou plusieurs vice-présidents. Il en assure les convocations et en anime les travaux. Il fixe les dates, horaires et lieux de réunions qui seront mentionnés sur la convocation adressée au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents, mais elles peuvent entendre si nécessaire des personnes extérieures au Comité, personnes dites qualifiées qui apportent une expertise sur le sujet abordé.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Article 6.3 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications par l'assemblée délibérante.

Article 6.4 : Application du règlement

Il devra être adopté à chaque renouvellement du Comité syndical dans les six mois qui suivent son installation.



Syndicat mixte du Pays du Velay

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Conseil Syndical
10 février 2017

Débat sur le PADD



Des constats ...
au projet politique...
aux objectifs et aux orientations

1. Le diagnostic

Etat des lieux
Atouts,
contraintes, marges
de manœuvre...

► *Quelle est la
situation actuelle?*

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le projet politique
Enonce les objectifs
retenus

► *Quel territoire
voulons-nous?*

3. Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Traduction des
objectifs
Mise en œuvre du
projet dans
l'espace et dans le
temps

► *Comment
atteindre notre
but?*

4. La validation

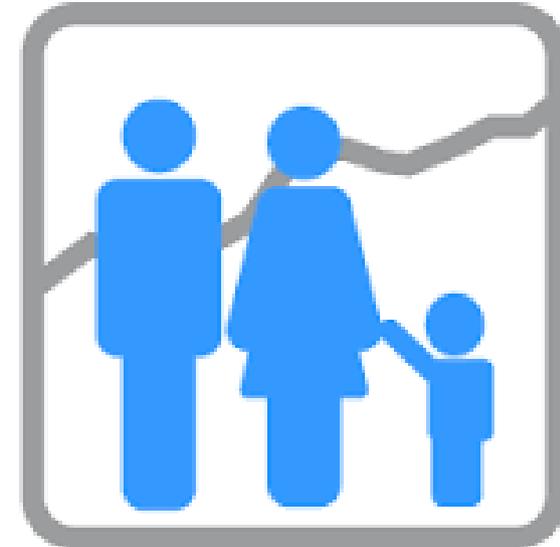
La consultation des
partenaires du
territoire
L'enquête publique
L'approbation

► *Qu'en pensent les
partenaires et la
population?*

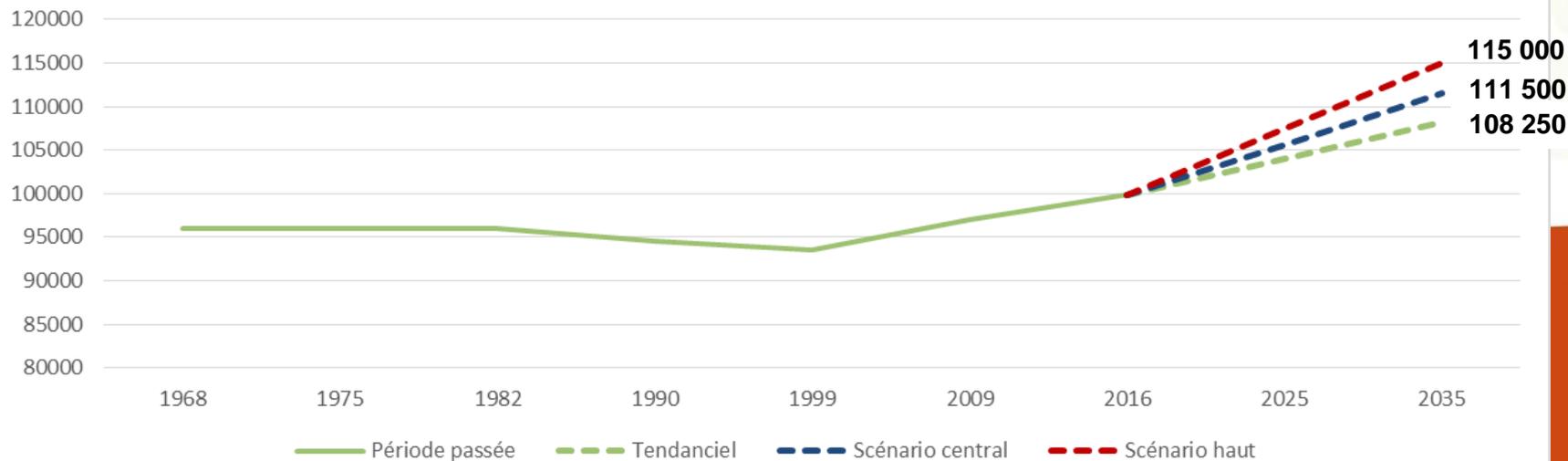
➔ **1^{er} janvier 2016 = 99 835 habitants** sur le territoire du SCoT
Soit, 369 nouveaux habitants par an depuis 1999 (0,38%/an)

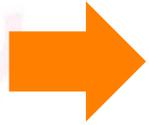
➔ L'hypothèse retenue pour faire face au vieillissement de la population :

- Environ **115 000 habitants à l'horizon du 1/01/2035**
- Soit 750 à 800 habitants de plus par an
- Environ 570 logements/an de plus



Scénarios de développement





Les conditions :

- la capacité du territoire à être **générateur d'emploi**
- **l'attractivité du territoire** : formation supérieure, qualité de vie, équipement numérique, paysage, tourisme
- l'amélioration de **l'attractivité des villages** pour accueillir notamment des familles
- la création des conditions **d'accueil des nouvelles entreprises** et des salariés en les répartissant sur le territoire
- le maintien des **services de proximité**



Le modèle de développement



Pour le maintien des équilibres et des complémentarités :

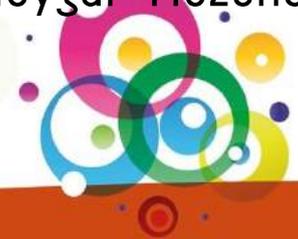
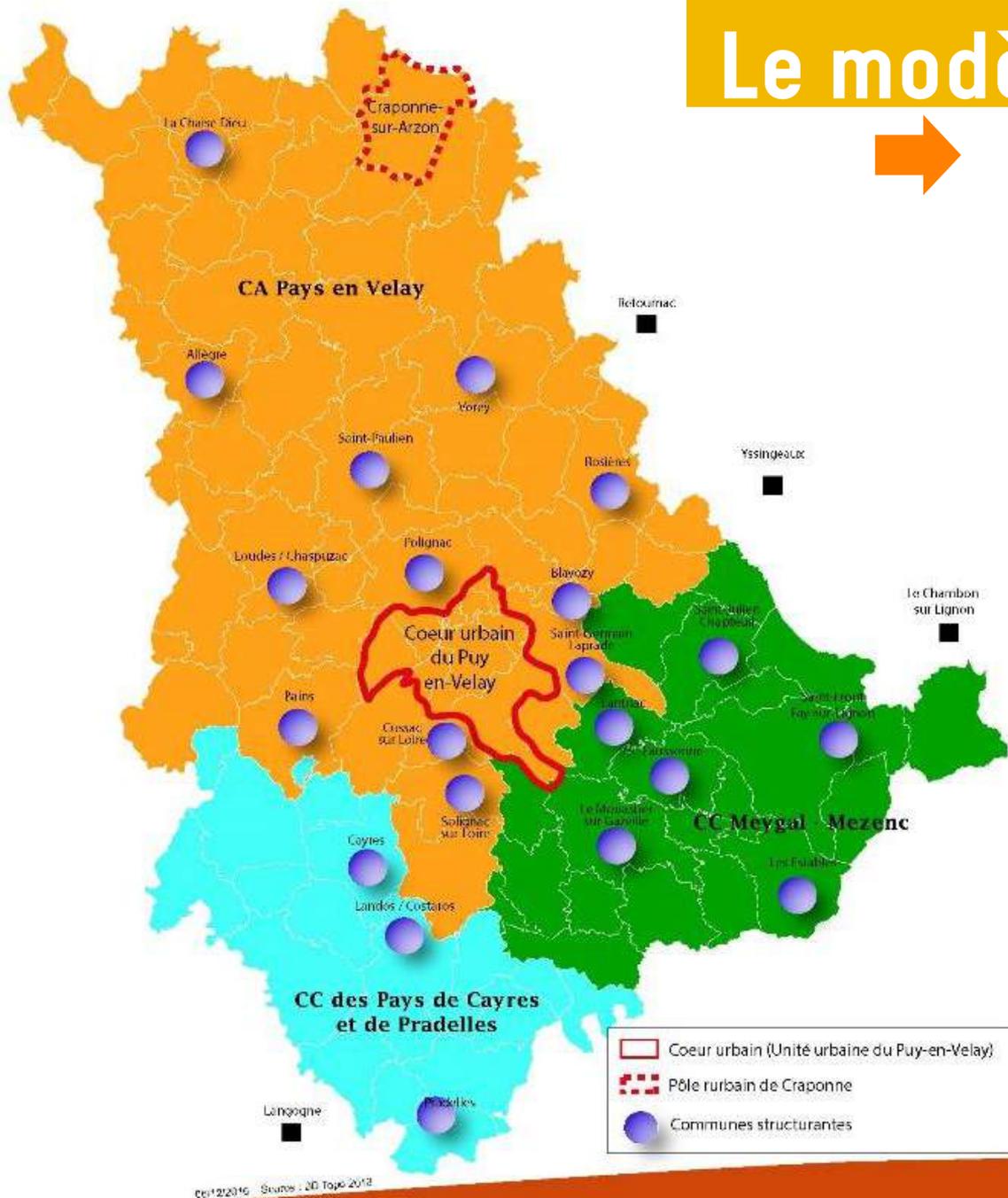
1. l'identification de deux bassins de vie autour :

- **Un cœur urbain** : Le Puy-en-Velay, Le Monteil, Chadrac, Aiguilhe, Espaly, Vals-près-le-Puy, Brives-Charensac et Coubon
- **Un pôle rural** : Craponne-sur-Arzon

2. Des communes structurantes

- 12 communes dans la CA du Puy en Velay
- 3 communes dans la CC des Pays de Cayres et de Pradelles
- 6 communes dans la CC du Meygal - Mezenc.

3. 82 autres communes



0 10 km



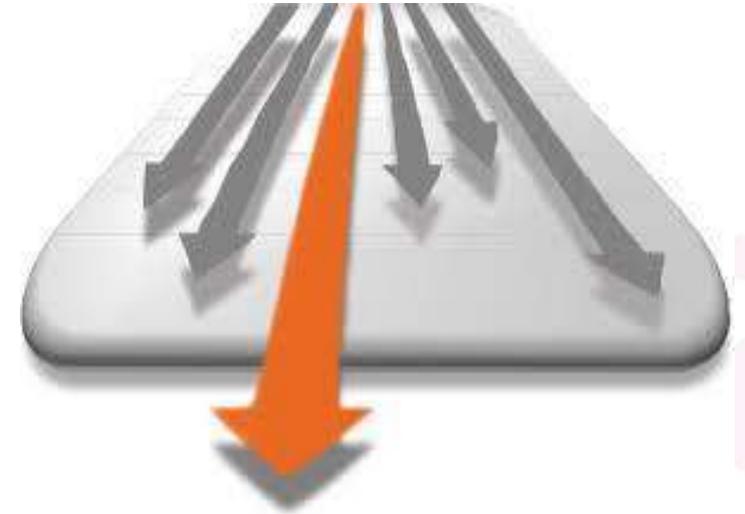
➔ 4 grandes ambitions pour le développement du territoire à l'horizon 2035

- **Ambition 1** : Un développement économique qui valorise les richesses locales, ouvert sur l'extérieur et les filières d'avenir
- **Ambition 2** : Un territoire attractif de la région AURA, accessible et moderne, entre Lyon et Clermont-Ferrand
- **Ambition 3** : Valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay : ruralité, authenticité, savoir-faire, qualité de vie et paysages
- **Ambition 4** : Un cadre de vie préservé, exprimé à travers la vitalité des bourgs et un cœur urbain puissant



AMBITION 1 :

Un développement économique qui valorise les richesses locales, ouvert sur l'extérieur et les filières d'avenir

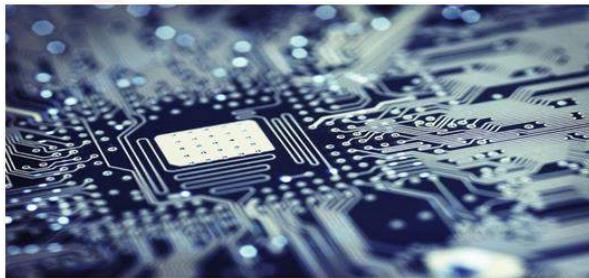


Quelle stratégie de développement économique ?
Quels besoins en termes de zones d'activités ?
Quelle organisation ?



1 - Un développement économique qui valorise les richesses locales, ouvert sur l'extérieur et les filières d'avenir

Velay!
SCoT



Objectif 1.1.

Maintenir et développer une économie diversifiée en s'appuyant sur les ressources locales non délocalisables

- **Le développement du secteur industriel** : IAA, cuir, textile, caoutchouc, pierre, électronique, etc.
- **Le développement des filières compétitives** et des filières d'excellences à partir de la valorisation des savoirs faire locaux
- **Une agriculture dynamique** : Maintien des capacités de production et le développement des productions de qualité
- Une stratégie de **développement touristique** affirmée : structuration, labélisation, promotion



Objectif 1.2.

Développer l'économie de proximité

- **Développer l'économie présentielle liée aux services de santé** (opportunité du développement des services en lien avec le vieillissement)
- **Densifier l'offre de commerces et de services** (développement du commerce de proximité, un développement de la grande distribution en lien avec les évolutions démographique du territoire)



Velay!

1 - Un développement économique qui valorise les richesses locales, ouvert sur l'extérieur et les filières d'avenir

Velay!
SCoT



Objectif 1.3

Favoriser l'innovation et la formation

- S'appuyer sur les pôles de formations d'excellences existants
- Développement de la formation initiale et continue
- Mise en place de réserves foncières nécessaires à l'agrandissement ou à l'implantation des établissements de formation nécessaires.
- Amélioration de leur desserte



Objectif 1.4

Structurer l'offre foncière économique

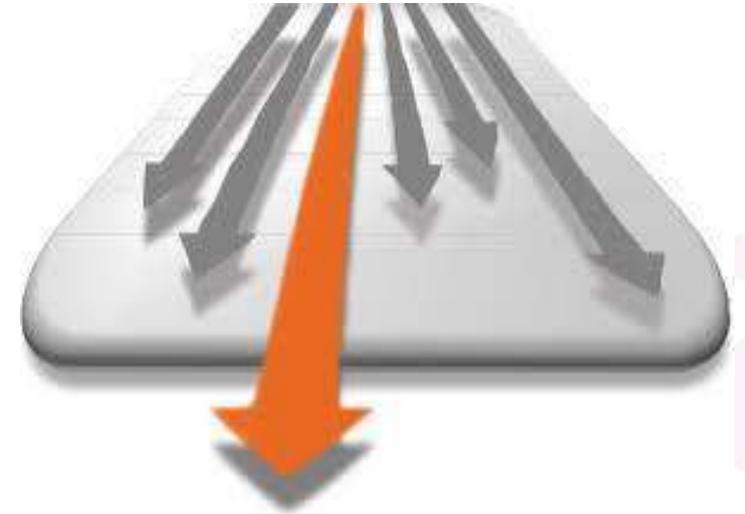
- Développer des Zones d'Activités Economiques (ZAE) dans une logique de parcs d'activités.
- Une coordination doit être mise en œuvre dans le sens d'une complémentarité et non d'une mise en concurrence des territoires qui composent le SCoT ou qui l'environnent



Velay!

AMBITION 2 :

Un territoire attractif de la région AURA, accessible et moderne, entre Lyon et Clermont-Ferrand



Quels objectifs en matière de transports et de déplacements ?
Quel développement des communications électroniques ?
Quel développement des énergies renouvelables ?

2 - Un territoire attractif de la région AURA, accessible et moderne, entre Lyon et Clermont-Ferrand

Velay!
SCoT



Objectif 2.1

Une accessibilité renforcée et diversifiée : poursuivre une politique de désenclavement routier accompagnée d'un développement de solutions innovantes et alternatives

- **Poursuivre l'amélioration de la desserte routière** : Le Puy-Saint Etienne / Le Puy-Clermont / Le Puy - Aubenas Montpellier
- **Conforter la desserte aérienne vers Paris** (aéroport Loudes-Chaspuzac)
- **Optimiser la desserte ferrée vers Saint Etienne et vers Clermont Ferrand**
- **Développer les transports en commun pour les déplacements quotidiens** (extension du réseau TUDIP, envisager la création de haltes ferroviaires, faire connaître le transport à la demande).
- **Une offre diversifiée en matière de mobilités** (aires de covoiturage, modes doux, ...).



2 - Un territoire attractif de la région AURA, accessible et moderne, entre Lyon et Clermont-Ferrand

Velay!
SCoT



Objectif 2.2

Pour une véritable autoroute de l'information

- Soutenir l'aménagement numérique
- Développer un meilleur accès aux équipements numériques
- Préparer la desserte en très haut débit
- Réduire la fracture numérique



Objectif 2.3

Développer les énergies renouvelables

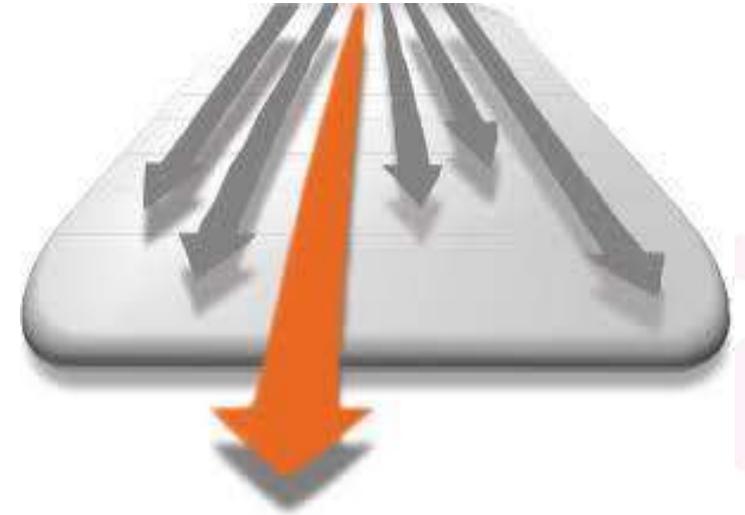
- Réduire les consommations énergétiques
- Produire localement des énergies renouvelables (tendre vers une part de 30% d'énergies renouvelables pour le résidentiel)



Velay!

AMBITION 3 :

Valoriser l'(es) identité(s) du
Pays du Velay : ruralité,
authenticité, savoir-faire,
qualité de vie et paysages



Quels objectifs en matière de qualité paysagère, de mise en valeur des ressources naturelles et des espaces naturels ?



3 - Valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay : ruralité, authenticité, savoir-faire, qualité de vie et paysages

Velay!
SCoT



Objectif 3.1

Miser sur les savoirs faire locaux et les filières d'excellence

- Assurer la promotion du secteur agroalimentaire (Fingras du Mézenc, lentille, Lait...)
- Valoriser la filière électronique, le bois, la ressource minérale, le plastic, le cuir...

Objectif 3.2

Promouvoir le tourisme culturel et de pleine nature

- Valoriser le tourisme de pleine nature et itinérant
- Développer l'accès à la nature et aux cours d'eau grâce au réseau d'itinéraires de grande et de petite randonnée
- Valoriser les villes et villages de caractère, les festivals d'envergure
- Valoriser et développer les hébergements touristiques



Velay!

AMBITION 3 - Valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay : ruralité, authenticité, savoir-faire, qualité de vie et paysages

Objectif 3 - Valoriser l'héritage paysager



3 - Valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay : ruralité, authenticité, savoir-faire, qualité de vie et paysages



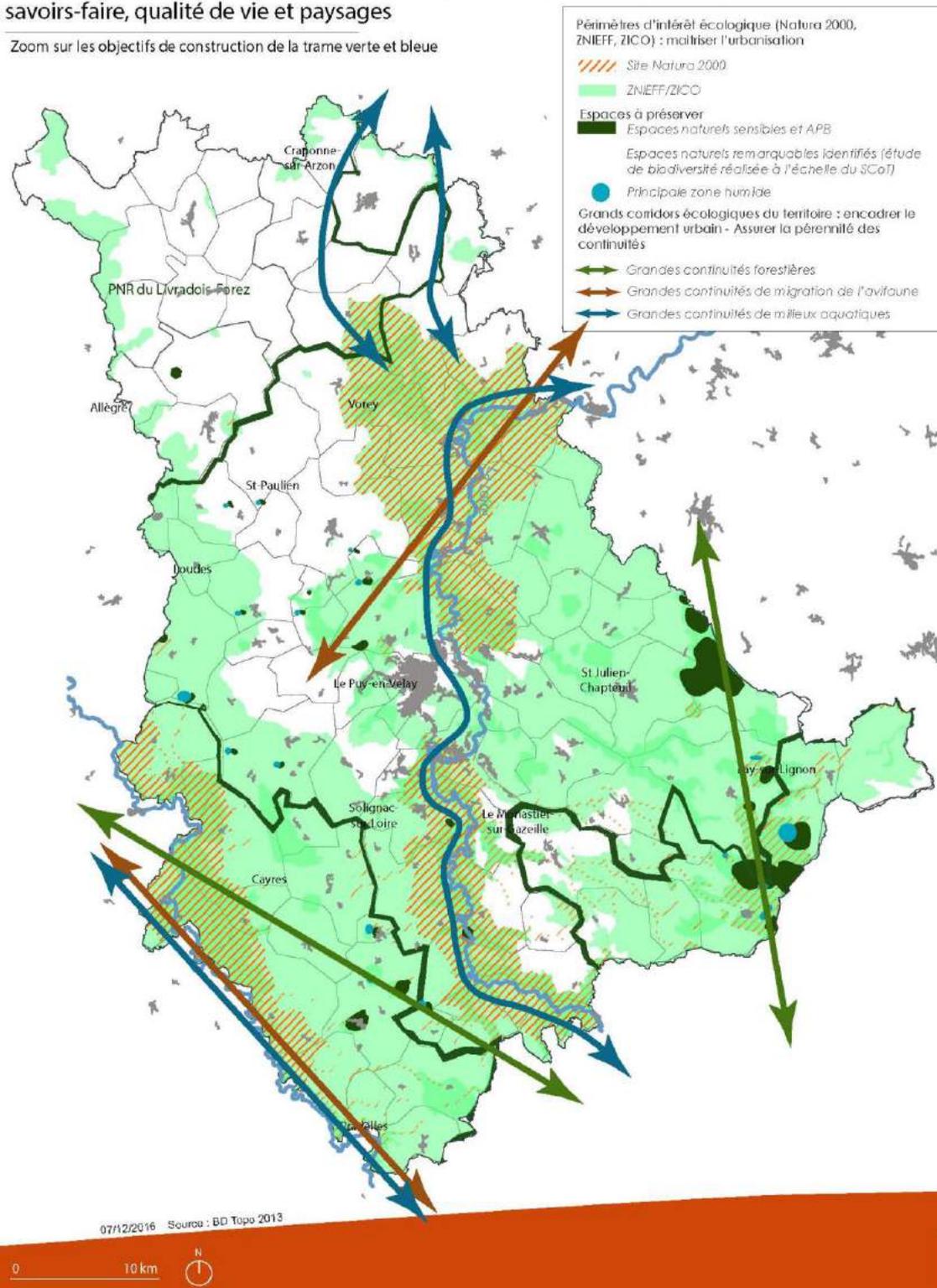
Objectif 3.3

Valoriser l'héritage paysager et naturel

- **Préserver l'identité de chaque territoire :** la mosaïque de paysages, les silhouettes villageoises, Patrimoine bâti (matériaux, patrimoine, morphologies urbaines, ...)
- **Valoriser les sites remarquables :** (le Mézenc, les gorges de la Loire et de l'Allier, le lac du Bouchet et ses abords, Allègre et ses environs, les gorges de l'Arzon à Chomelix et le site de St Julien d'Ance - Bouranne)
- **Pérenniser les points de vue remarquables, la qualité des chemins de randonnées**

AMBITION 3 - Valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay : ruralité, authenticité, savoirs-faire, qualité de vie et paysages

Zoom sur les objectifs de construction de la trame verte et bleue



3 - Valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay : ruralité, authenticité, savoir-faire, qualité de vie et paysages



Objectif 3.3

Valoriser l'héritage paysager et naturel

- Construire la trame verte et bleue du territoire (TVB)
- Maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs à enjeux écologiques, réservoirs de biodiversité
- Encadrer le développement au sein des corridors de la TVB
- Cœur d'agglomération : prise en compte des milieux sensibles, accueil de la nature



Velay!





Objectif 3.4

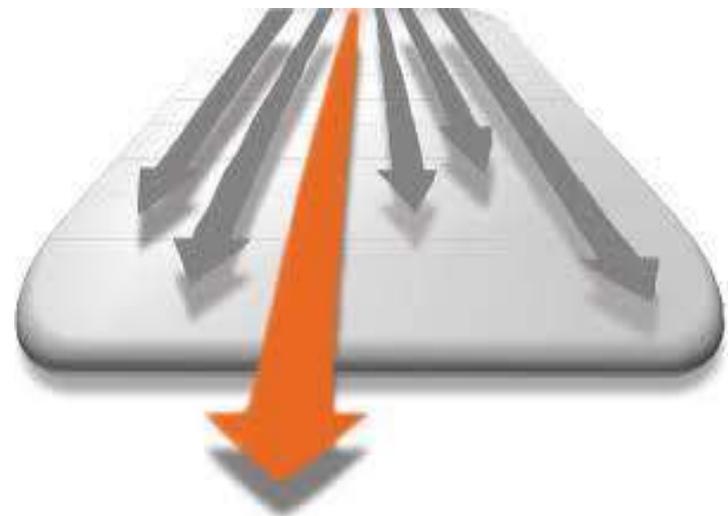
Promouvoir un développement valorisant et préservant les ressources propres du territoire

- **Assurer la qualité du développement urbain** (entrées de ville, ZA)
- **Structurer le développement** : reconquête des centres-villes/bourgs, limiter la consommation d'espaces, concilier désir d'habitat individuel et préservation de l'identité rurale, limiter l'éparpillement des constructions
- **Préserver sur le long terme les ressources en eau potable et la qualité des sols** : réduire l'impact des usages sur la qualité des eaux superficielles, protéger la ressources face aux pollutions, assurer la pérennité de la ressource...
- **Préserver sur le long terme les ressources du sol** (exploitation des carrières)



AMBITION 4 :

Un cadre de vie préservé,
exprimé à travers la vitalité
des bourgs et un cœur urbain
puissant



Quels équilibres et quelles complémentarités pour préserver le cadre de vie ?
Quelle offre de logements ?



4 - Un cadre de vie préservé, exprimé à travers la vitalité des bourgs et un cœur urbain puissant

Velay!
SCoT



Objectif 4.1 Un cœur urbain puissant

Le Puy-en-Velay et le cœur urbain constitue « la carte de visite du territoire », son rayonnement doit être conforté :

- conforter le niveau d'équipement commercial et de services ;
- accueillir des équipements d'envergure ;
- développer l'offre culturelle ;
- développer l'offre de formation ;
- proposer une offre de logement suffisante et diversifiée ;
- reconquérir le parc de logements vacants des centres anciens.



Velay!



4 - Un cadre de vie préservé, exprimé à travers la vitalité des bourgs et un cœur urbain puissant

Velay!
SCoT



Objectif 4.2

Craponne : un pôle rural à conforter dans le bassin de vie de Craponne

Craponne constitue un pôle résidentiel de plus de 2000 habitants, un pôle d'emplois de plus de 1000 emplois et possède une offre structurante d'équipements, de commerces et de services.



- conforter le niveau d'équipement commercial et de services ;
- accueillir des équipements d'envergure ;
- développer l'offre culturelle ;
- développer l'offre de formation ;
- proposer une offre de logement suffisante et diversifiée ;
- reconquérir le parc de logements vacants



Velay!

4 - Un cadre de vie préservé, exprimé à travers la vitalité des bourgs et un cœur urbain puissant

Velay!
SCoT

➔ Objectif 4.3 Des communes structurantes dynamiques

L'attractivité des communes structurantes doit être soutenue

- la reconquête des centres anciens (mobilisation logements vacants, ...);
- le développement d'une offre de commerces, de services et d'équipements structurants...;
- le développement d'une offre culturelle et conforter le réseau associatif;
- proposer une offre de logements attractive et diversifiée (développer le logement locatif notamment).



Velay!

4 - Un cadre de vie préservé, exprimé à travers la vitalité des bourgs et un cœur urbain puissant

Objectif 4.4

Permettre un accès au logement à toutes les populations

Objectif : 11 300 logements à l'horizon 2035, soit environ 570 logements/an répartis sur les 3 EPCI du territoire

- Mobilisation du parc de logements vacants de l'ensemble des communes du Pays du Velay
- Développer le parc de logement locatif et social

Objectif 4.5

Conforter l'offre de soins

- Conforter le pôle de santé structurant du Puy-en-Velay.
- Soutenir les bassins de santé de proximité (notamment renforcer l'offre médicale de premier recours dans les BSP Saint-Paulien, Allègre, Craponne-sur-Arzon et Monastier-sur-Gazeille)

Objectif 4.6

Ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques



Velay!

SCoT

Débat sur le PADD

CITADIA

Publique

6
BEZAT CONSULTING

as e a

BG
Ingénierie Conseils
Exploitation & Maintenance
Conseils Financiers

even
Conseil



Velay!





BILAN ANNUEL 2016
Groupe d'Action Locale du Velay
PROGRAMME LEADER 2014-2020
*« Promouvoir
les synergies locales vellaves »*

Groupe d'Action Locale du Velay

Adresse : Cellule d'animation LEADER – Bureau 221 - Immeuble Interconsulaire
16, Boulevard du Président Bertrand – BP 20343 – 43000 LE PUY EN VELAY

Personne référente : Thomas FACQUEUR, Animateur LEADER

Mail : leadervelay@gmail.com – Téléphone : 04-71-07-21-06 / 06-86-82-50-18

<http://www.paysvelay.fr/leader/gal-pays-velay/>

En signant, le 17 décembre 2015, la convention de mise en œuvre LEADER, le Velay a été le 1^{er} territoire d'Auvergne Rhône Alpes à rendre opérationnel le nouveau programme sur son périmètre. L'année 2016 a donc été marquée par la mise en œuvre progressive de la nouvelle programmation 2014-2020 « Promouvoir les synergies locales vellaves ».

1. Etat d'avancement du programme

1.1 Etat d'avancement des projets

Le tableau figurant en annexe 1 reprend l'ensemble des dossiers programmés par le GAL en 2016. Conformément aux décisions prises, les porteurs de projets privés, et notamment les entreprises, ont été privilégiés dans le traitement des dossiers. Au total, après 2 Comités de Programmation effectifs, ce sont 60 PME du Velay qui ont été accompagnées dans leurs projets d'investissements.

1.2 Etat d'avancement des actions d'assistance technique du GAL

En 2016, la cellule d'animation LEADER a été mobilisée à hauteur de 1,9 ETP. La Région Auvergne Rhône Alpes a accompagné le GAL dans ces actions d'animation en attribuant une subvention de 9 500 € au Pays du Velay. L'animateur, à temps plein, a œuvré à l'émergence des projets et à la constitution des dossiers de demande de subvention LEADER. Le gestionnaire, à 0,9 ETP, a travaillé à la formalisation des demandes et à leur enregistrement dans le cadre de rapports d'instruction. L'objectif était de proposer le maximum de dossiers à la programmation afin d'apporter des réponses concrètes et sécurisées aux porteurs de projets qui avaient sollicité le GAL de longue date.

L'accompagnement des entreprises a été réalisé en étroite collaboration avec les agents des chambres consulaires qui ont également accompagnés les chefs d'entreprises dans leurs démarches. La cellule d'animation a également fortement collaboré avec les EPCI qui ont développé des cofinancements publics susceptibles de servir de contrepartie publique au LEADER. Ce travail en commun, structuré au sein du GAL, est le résultat d'une collaboration public/privé qu'il convient de saluer à l'échelle de notre territoire. Cette collaboration est à valoriser car c'est par le partenariat local public/privé que peuvent s'élaborer des solutions concrètes aux besoins des porteurs de projets du Velay.

1.3 Volet coopération

Au cours de l'année 2016, le GAL du Velay a travaillé à l'émergence de plusieurs projets de coopération sur les thématiques définies :

- Mise en marché des ressources locales vellaves : Etude-action sur la dynamique des marchés en Haute-Loire par le CPPA 43 (GAL Velay, Lafayette, Jeune Loire). Participation à plusieurs réunions en avril-mai 2016 dans le cadre d'une étude réalisée par l'ISARA Lyon sur 4 marchés de Haute-Loire (Costaros, Le Puy en Velay, Yssingeaux, Saugues).
- Redécouverte des patrimoines emblématiques : Les Jardins du Fleuve - Itinérance culturelle et artistique le long du fleuve Loire par Trib'Alt Spectacles (GAL Jeune Loire, Velay). Poursuite des opérations en 2016 sur la Jeune Loire. Le GAL a participé à la réunion bilan le 30 novembre 2016 à Monistrol-sur-Loire.
- Revitalisation des centres-bourgs : Echanges informels entre Craponne-sur-Arzon, Boen-sur-Lignon et Sury-le-Comtal sur l'émergence possible d'un réseau (GAL Velay, Forez). Rencontres réalisées le 5 juillet 2016.

- Valorisation touristique de l'itinérance :

1) Valorisation touristique du train Livradois-Forez par le Syndicat ferroviaire (GAL Livradois Forez, Velay, Lafayette, Forez). Réunions à La Chaise Dieu et Sembadel en janvier, mars et novembre 2016.

2) Etude marketing sur la Via Fluvia par la CC de Montfaucon (GAL Jeune Loire, Velay, Pilat, Ardèche Verte, Drôme des collines Valence Vivarais). Réunion à Montfaucon le 27 octobre 2016.

3) Réseau européen des sites et chemins St Michel. Réunion le 4 novembre à Aiguilhe, constitution d'un annuaire européen des GAL, lettre de sollicitation.

Le GAL Velay a également témoigné sur son expérience à la journée LEADER France consacrée à la coopération qui a eu lieu à Dijon le vendredi 30 septembre 2016.

2. Exécution financière

2.1 État de la programmation et des paiements

A l'issue des 2 Comités de Programmation organisés fin 2016, le GAL du Velay a programmé 668 353,38 € de fonds LEADER soit 15,9 % de l'enveloppe de 4 200 368 euros. 60 dossiers ont été programmés. La mise en œuvre du logiciel OSIRIS, notamment sur la mesure 19.2 conditionne la possibilité pour le GAL d'engager juridiquement ces subventions en concluant avec les porteurs de projets une convention attributive de subvention. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase d'engagement que les porteurs de projets pourront présenter des demandes de paiement. Le GAL du Velay émet le vœu que cette mise en œuvre soit la plus rapide possible pour ne pas mettre en difficulté les entreprises qui ont parfois engagé leurs investissements.

3. Dispositions prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du plan de développement

3.1 Le comité de programmation

Le Comité de Programmation s'est réuni 3 fois en 2016 :

- Mardi 22 mars 2016 à la Communauté d'Agglomération au Puy en Velay

Ordre du jour : Retour sur le processus de conventionnement, Présentation du plan d'actions LEADER, Point sur les dossiers enregistrés par le GAL, Validation de certaines règles de mise en œuvre, Délibération d'opportunité sur 5 dossiers structurants, Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Lundi 3 octobre 2016 à la Communauté d'Agglomération au Puy en Velay

Ordre du jour : Retour sur le processus d'instruction et de sélection des dossiers, Rappel des principales règles d'éligibilité, Décisions sur le dispositif « éclairage public », Programmation de 29 dossiers « entreprises »

- Lundi 12 décembre 2016 à la Communauté d'Agglomération au Puy en Velay

Ordre du jour : Recomposition du GAL, Point sur les dossiers enregistrés, Calendrier prévisionnel de mise en œuvre, Programmation de 31 dossiers « entreprises », Délibération d'opportunité sur 1 dossier « association »

3.2 Le comité technique

Le Comité Technique s'est réuni 3 fois en 2016 :

- Jeudi 4 février 2016 à la Communauté d'Agglomération au Puy en Velay
Ordre du jour : Travail sur les 70 dossiers enregistrés par le GAL, Travail sur les critères de sélection, Discussions sur de potentielles nouvelles règles de mise en œuvre, Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de LEADER, Premières actions d'animation envisagées
- Jeudi 9 juin 2016 à la Communauté d'Agglomération au Puy en Velay
Ordre du jour : Actualités LEADER, Rappel des décisions prises par le Comité de Programmation, Rappel sur les règles d'éligibilité, Travail sur les 112 dossiers enregistrés par le GAL, Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de LEADER
- Jeudi 10 novembre 2016 à la Communauté d'Agglomération au Puy en Velay
Ordre du jour : Rappel des décisions prises par le Comité de Programmation, Présentation du processus de dépôt et d'instruction des dossiers, Travail sur les 50 dossiers enregistrés par le GAL susceptibles d'être prochainement programmés.

3.3 Participation aux réseaux

La cellule d'animation LEADER du Velay a participé à plusieurs rencontres :

- 1^{er}, 11 et 18 mars 2016 : Formation « aides d'Etat » à Clermont-Ferrand
- Mardi 8 mars 2016 : Réunion inter-GAL à St Gervais-sous-Meymont
- Mercredi 30 mars 2016 : Réunion visio avec le GAL Ardèche Cube
- Lundi 25 avril 2016 : Réunion inter-GAL à Authezat
- Mardi 31 mai 2016 : Réunion « financement participatif » à Saint Flour
- Jeudi 16 juin 2016 : Assemblée Générale LEADER France à Paris
- Jeudi 7 juillet 2016 : Réunion régionale LEADER à Clermont-Ferrand
- Jeudi 28 juillet 2016 : Réunion régionale LEADER à Clermont-Ferrand
- Mercredi 14 septembre 2016 : Réunion instruction LEADER à Clermont-Ferrand
- Vendredi 30 septembre 2016 : Séminaire Coopération LEADER France à Dijon

3.4 Actions de communication sur le programme LEADER

La communication autour du programme LEADER en 2016 a pris plusieurs formes :

- Actualisation du site internet du Pays du Velay avec une rubrique LEADER (<http://www.paysvelay.fr/leader/>)
- Edition de 2 newsletters : LEADER VELAY INFOS N°12 en février, LEADER VELAY INFOS N°13 en octobre, diffusée à 1 500 contacts mails

3.5 Assistance technique (Région, ASP, etc.)

La programmation des 60 dossiers a été possible grâce à un partenariat étroit avec la cellule LEADER de la Région. Le GAL a fortement accompagné les dossiers de demande de subvention afin de faciliter leur instruction par les services de la Région. Ainsi, le GAL Velay a été le 1^{er} territoire d'Auvergne Rhône Alpes à programmer des subventions LEADER.

Pour poursuivre le travail, l'outil OSIRIS, livré par l'ASP, se met progressivement en œuvre. Il s'agira de reprendre l'ensemble des demandes pour pouvoir payer les premiers dossiers à l'horizon du second semestre 2017.

3.6 Actions d'évaluation du programme

La Commission Suivi-Evaluation du GAL, créée en 2015, n'a pas été réunie en 2016. En l'absence de dossiers programmés, le GAL n'a pas jugé opportun d'organiser une première rencontre. En 2017, cette Commission jouera un rôle important dans l'évaluation et le suivi

des projets en proposant des pistes d'amélioration continue auprès du Comité de Programmation.

3.7 Actions de contrôle de service fait

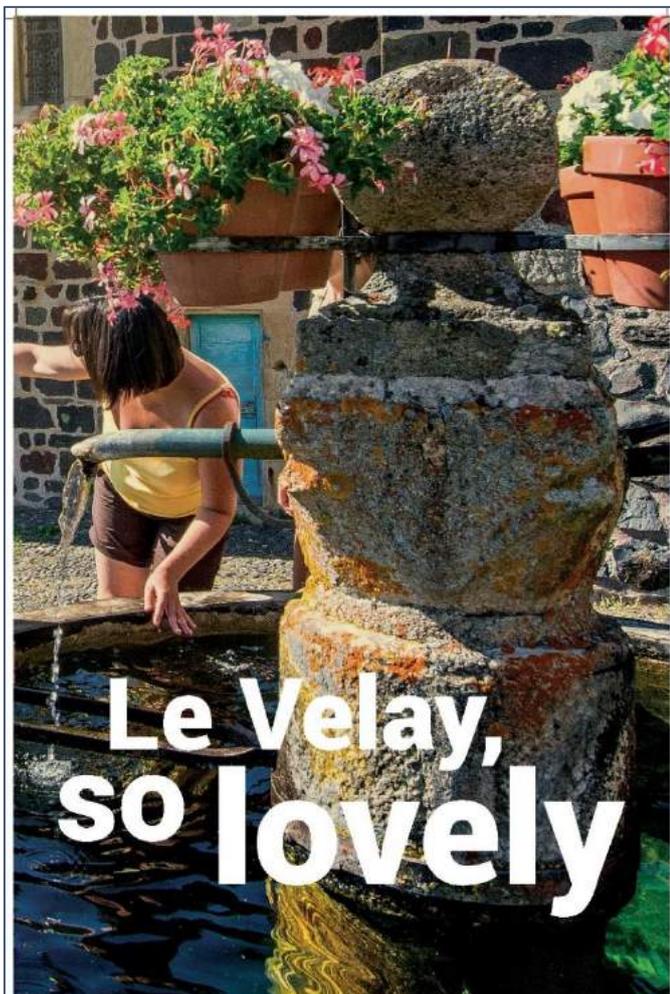
La cellule d'animation du GAL a accompagné les entreprises dans leurs démarches de demande de subvention. Les états de services faits seront réalisés au moment des demandes de paiement.

3.8 Synthèse des problèmes rencontrés

L'année 2016 a permis de démarrer la programmation des opérations LEADER sur le Velay. Au niveau auvergnat, il ne devrait y avoir que 2 GAL sur 13 qui aient programmés des opérations. L'instruction se fait aujourd'hui à travers un rapport qu'il faudra à nouveau enregistrer quand le logiciel OSIRIS sera opérationnel. La mise en place de cette procédure d'urgence permet aujourd'hui de répondre efficacement et de façon sécurisée aux porteurs de projets. Mais le retard pris dans la mise en œuvre du programme nécessite une charge de travail importante pour le GAL et suscite une frustration légitime des porteurs de projets qui ne pourront percevoir de paiements qu'en 2017 au mieux. Cette situation met en péril la crédibilité du programme sur le territoire et fragilise la trésorerie des acteurs publics et privés du Velay. L'année 2017 devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre du programme LEADER sur notre territoire afin que les fonds européens soient plus efficaces dans l'accompagnement des projets innovants et fédérateurs sur le Velay.

ANNEXE 1 : Tableau des opérations programmées en 2016

Dossiers LEADER - GAL Velay - Programmation 2016								
Numéro de dossier	Nom de l'entreprise	Activité	Commune	Intitulé du projet	Assiette éligible	Montant LEADER	Note de sélection /15	Comité de Programmation
1	EURL Mickaël COSTE	Menuiserie	Costaros	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	16 745.00 €	5 356.00 €	10	03/10/2016
2	EURL MOURET	Maçonnerie	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	48 554.17 €	15 536.00 €	10	03/10/2016
3	EI Raphaël CHAUSSINAND	Electricité	Le Bouchet St Nicolas	Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise d'électricité	10 098.00 €	3 228.00 €	9	03/10/2016
4	SARL BOISSY	Boucherie	Costaros	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boucherie artisanale	60 562.91 €	19 380.00 €	12	03/10/2016
5	SARL L'AMOUR DU GOUT	Restaurant	Landos	Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant	12 121.14 €	3 876.00 €	10	03/10/2016
6	SARL Pradelles Loisirs	Restaurant	Pradelles	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un restaurant	24 996.91 €	7 999.01 €	12	03/10/2016
7	SARL La Grange	Restaurant	Costaros	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un restaurant	12 598.04 €	4 031.00 €	10	03/10/2016
8	EI Stéphanie CHACORNAC	Multi-services	St Jean Lachalm	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un point multi services	38 808.08 €	12 416.00 €	10	03/10/2016
9	EI Guy HILAIRE	Restaurant	Barges	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un restaurant	9 620.80 €	3 076.00 €	12	03/10/2016
10	SARL La Régordane	Commerce Produits locaux	St Paul de Tartas	Acquisition de véhicules professionnels pour la modernisation d'une entreprise de commercialisation de produits locaux	22 492.40 €	7 196.00 €	13	03/10/2016
11	EI Bernard Michon	Maçonnerie	Allègre	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	30 850.00 €	9 872.00 €	9	03/10/2016
12	EI Bruno Borie	Maçonnerie	Bellevue la Montagne	Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	61 500.00 €	19 680.00 €	10	03/10/2016
13	EI David Charrat	Travaux	Allègre	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux publics	139 000.00 €	20 000.00 €	8	03/10/2016
14	SARL Patrice Leydier	Travaux	St Paulien	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux	50 000.00 €	16 000.00 €	9	03/10/2016
15	EI Gilles Ribeyre	Transport	St Paulien	Acquisition d'un véhicule pour la modernisation d'une entreprise de transports	21 268.50 €	6 800.00 €	8	03/10/2016
16	SARL Pubellier	Transport	Allègre	Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de transports	27 701.20 €	8 864.00 €	9	03/10/2016
17	SARL Branche	Plâtrerie Peinture	St Paulien	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie/peinture	71 710.33 €	18 871.57 €	11	03/10/2016
18	EI Hervé Trescartes	Menuiserie	Allègre	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	19 181.56 €	6 136.00 €	10	03/10/2016
19	SARL Cortial	Plomberie Chauffagiste	Monlet	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de Plomberie/Chauffage	22 000.00 €	7 040.00 €	8	03/10/2016
20	SARL Defix	Menuiserie	Vernassal	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie artisanale	75 746.00 €	20 000.00 €	13	03/10/2016
21	EI Nadine Faisandier	Fleuriste	St Paulien	Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise artisanale en centre-bourg	15 343.06 €	4 909.76 €	9	03/10/2016
22	SARL Sophie B Optique	Optique	St Paulien	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de services	28 670.82 €	9 174.64 €	9	03/10/2016
23	EI Jean Luc Fantini	Commerce Fruits et légumes	Fix St Geneys	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes	33 957.17 €	10 864.00 €	11	03/10/2016
24	SNC Les Genêts	Multi-services	St Paulien	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce multi-services	68 198.39 €	20 000.00 €	12	03/10/2016
25	EI Patricia Rocher	Multi-services	Allègre	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce multi-services	78 548.42 €	20 000.00 €	9	03/10/2016
26	SARL Pierrepolie.com	Commerce articles funéraires	St Paulien	Aménagement d'un local professionnel pour la modernisation d'un entreprise d'articles funéraires	75 777.71 €	20 000.00 €	10	03/10/2016
27	SARL Au Bon Pain d'Allègre	Boulangerie	Allègre	Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie	78 120.61 €	20 000.00 €	10	03/10/2016
28	EI Sylvain Charreyron	Boulangerie	St Paulien	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie	8 150.14 €	2 608.00 €	10	03/10/2016
29	SARL Huart	Boulangerie	Fix St Geneys	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie	18 500.00 €	5 920.00 €	10	03/10/2016
30	SAS Delavay Menuiserie	Menuiserie	Craponne-sur-Arzon	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	10 115.63 €	2 000.00 €	10	12/12/2016
31	EI Rémy COUTANCE	Boucherie	Vorey-sur-Arzon	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boucherie artisanale en centre-bourg	23 816.13 €	4 800.00 €	11	12/12/2016
32	EI Corinne GARZINO	Coiffure	Vorey-sur-Arzon	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un salon de coiffure	8 559.79 €	2 736.00 €	9	12/12/2016
33	EURL Alfred SEI	Commerce	Saint Vincent	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de commercialisation de matériels de chauffage	17 878.20 €	4 800.00 €	8	12/12/2016
34	SARL Emblavez Motoculture	Garage	Saint Vincent	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un garage dédié à la motoculture et aux 2 roues	17 596.16 €	4 800.00 €	8	12/12/2016
35	SCI SRMG	Traiteur	Bains	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de traiteur	65 702.85 €	20 000.00 €	11	12/12/2016
36	EI Pascal CHAIZE	Ebénisterie	Saint Germain Laprade	Aménagement d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise d'ébénisterie	22 669.12 €	7 252.00 €	9	12/12/2016
37	SARL BONH'AUTO	Garage	Chaspuzac	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de mécanique automobile	63 230.10 €	20 000.00 €	8	12/12/2016
38	EI Raphaël PUECH	Pâtisserie	Le Monastier sur Gazelle	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une pâtisserie artisanale en centre-bourg	27 758.31 €	8 800.00 €	13	12/12/2016
39	EI Chantal OLLIER	Bar Snack Salon de Thé	Les Estables	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un bar snack salon de thé	11 760.00 €	3 764.00 €	10	12/12/2016
40	SCI La Daille Gargan	Maçonnerie	St Pierre Eynac	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	80 242.00 €	7 837.25 €	11	12/12/2016
41	SCI ARCO	Maçonnerie	Sanssac l'Eglise	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	64 602.00 €	5 996.55 €	12	12/12/2016
42	SCI ANOE	Plâtrerie Peinture	Brives Charensac	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie-peinture	165 173.07 €	20 000.00 €	10	12/12/2016
43	SCI 2BF	Menuiserie	Chaspuzac	Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de serrurerie/menuiserie	232 844.57 €	20 000.00 €	10	12/12/2016
44	SCI Les Pins	Charpente	Saint Vincent	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de charpente	122 490.30 €	12 133.60 €	11	12/12/2016
45	EI Jean Paul MAURIN	Scierie	Rosières	Construction d'un bâtiment pour la modernisation d'une scierie	118 105.53 €	9 000.00 €	11	12/12/2016
46	EURL Mirmand Immobilier	Menuiserie	Costaros	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	264 942.86 €	20 000.00 €	11	12/12/2016
47	SCI ZH	Ravalement de façades	Le Puy en Velay	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades	233 424.88 €	20 000.00 €	10	12/12/2016
48	SARL BONNIDAT FRERES	Charpente	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de charpente	120 000.00 €	20 000.00 €	12	12/12/2016
49	EI DESPRES Sylvie	Bar-Restaurant	Cayres	Aménagement d'un local professionnel pour la modernisation d'un bar-tabac-restaurant	68 113.00 €	20 000.00 €	11	12/12/2016
50	SARL Vellabio	Commerce Produits locaux	Costaros	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boutique de produits locaux	63 075.96 €	20 000.00 €	13	12/12/2016
51	SARL MOULERGUE Pierre	Pompes funèbres - Maçonnerie	Pradelles	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie/pompes funèbres	20 881.29 €	6 680.00 €	8	12/12/2016
52	EI PELUSSE MICKAEL	Paysagiste	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de services	63 681.00 €	20 000.00 €	9	12/12/2016
53	SARL Patrick ROLLAND	Garage	Costaros	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un garage automobile	22 809.00 €	7 296.00 €	9	12/12/2016
54	EI Gilles GRANGE	Menuiserie	St Paul de Tartas	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	7 580.45 €	2 424.00 €	11	12/12/2016
55	EI Jean Pierre SAVEL	Maçonnerie	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	24 750.00 €	7 920.00 €	10	12/12/2016
56	SAS Pascal COMTE	Commerce	Fix-St-Geney	Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes	14 915.50 €	4 772.00 €	11	12/12/2016
57	SARL CECCATO AME	Garage	St Paulien	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la modernisation d'un garage	43 546.90 €	13 932.00 €	8	12/12/2016
58	SARL Joël SOULIER	Travaux	St Paulien	Acquisition d'un matériel professionnel pour la modernisation d'une entreprise de travaux	24 500.00 €	7 840.00 €	9	12/12/2016
59	EI Frédéric SALADIN	Façades	St Geneys Près St Paulien	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades	22 000.00 €	7 040.00 €	10	12/12/2016
60	SARL Garage DUSSAUD	Garage	St Paulien	Aménagement d'un local professionnel pour la modernisation d'un garage automobile	24 060.00 €	7 696.00 €	9	12/12/2016
TOTAL					3 251 645.96 €	668 353.38 €	Note moyenne	
Moyenne					54 194.10 €	11 139.22 €	10.10	



**Le Velay,
so lovely**

**Travailler, vivre,
s'installer**
dans le Pays du Velay

www.paysvelay.fr



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La mission Accueil de nouvelles populations est cofinancée par l'Union européenne. L'aiguillon s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



SOMMAIRE

1. CADRE & CONTEXTE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU PAYS DU VELAY	3
1.1. CONTEXTE DE DEMARRAGE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL	4
1.2. GOUVERNANCE ET RESEAU	5
1.3. OBJECTIFS COMMUNS DE LA MISSION	5
2. BILAN GLOBAL DE LA MISSION ACCUEIL PAYS	7
2.1. ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET	8
2.2. BILAN DES ACTIONS COMMUNES AUX DEUX MISSIONS	10
2.3. ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE QUALITE ACCUEIL	14
3. BILAN DE LA MISSION ACCUEIL GENERALISTE	15
3.1. ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET	16
3.2. BILAN DES ACTIONS ACCUEIL D'ACTIFS MENEES PAR LE PAYS	19
3.3. BILAN DES ACTIONS ACCUEIL D'ACTIFS – Généraliste- AUXQUELLES LE PAYS A PARTICIPE	25
4. BILAN DE LA MISSION ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTE	26
4.1. ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET	27
4.2. BILAN DES ACTIONS ACCUEIL SANTE MENEES PAR LE PAYS	29
4.3. BILAN DES ACTIONS - ACCUEIL SANTE - AUXQUELLES LE PAYS PARTICIPE	31

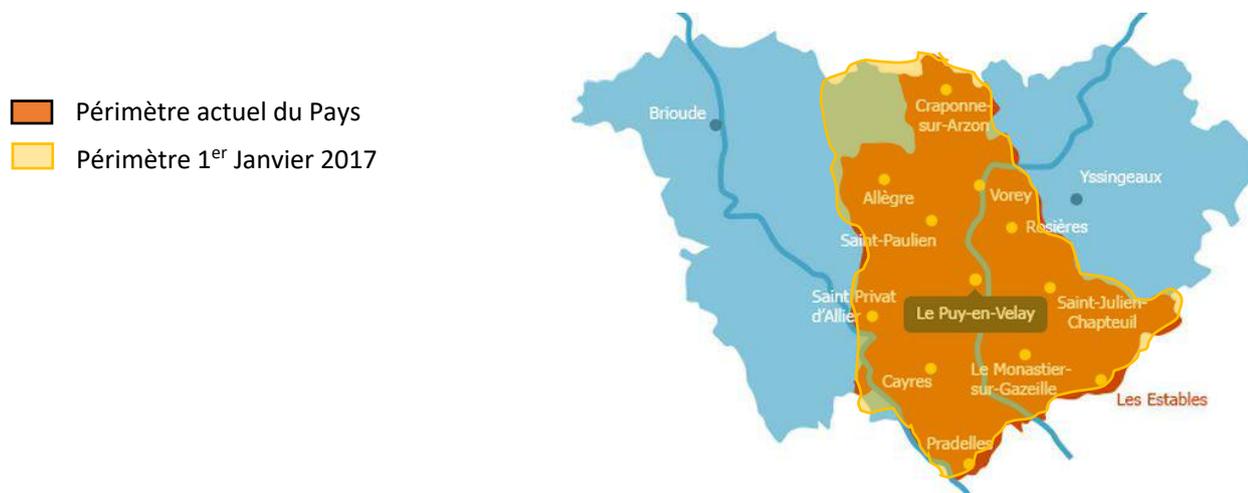
1. CADRE & CONTEXTE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU PAYS DU VELAY

- 1.1. Contexte de démarrage de la politique d'accueil
- 1.2. Gouvernance et réseau
- 1.3. Objectifs de la mission



1.1. CONTEXTE DE DEMARRAGE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL

- Durant 2 ans et de manière expérimentale sur le territoire, une mission d'accueil d'actifs a été menée à l'échelle d'une petite intercommunalité du Pays du Velay, en l'occurrence, la CC du Pays de Craponne. Au terme d'un premier appel à projet et compte tenu du bilan satisfaisant de cette mission, les élus ont souhaité adapter cette mission sur une plus grande échelle en l'occurrence, celle du Pays du Velay, qui regroupe jusqu'à présent 7 Intercommunalités¹.
- Pour ce faire, le Pays du Velay s'est positionné sur la nouvelle vague d'appel à projet *MASSIF CENTRAL ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS 2015*. La politique mise en œuvre, et qui obtient actuellement des financements Massif Central pour son fonctionnement, se base sur 2 approches :
 - ⊗ Une dans la continuité de l'expérimentation, à **savoir l'accueil d'actifs de manière général** ;
 - ⊗ Une spécifique et inédite : sur **de l'accueil de professionnels de santé**.
- La mission Accueil du Pays du Velay a ainsi débuté en partie en Octobre 2015 avec le recrutement de Laetitia VENOSINO **sur la mission Accueil de professionnels de santé**.
- L'accueil d'actifs a quant à lui démarré en Janvier 2016 suite au retour de congé maternité de la chargée de mission Charlène DUVERNOIS
- Le changement d'échelle d'intervention, et la spécificité d'intervention dans le domaine de la santé ont demandé un travail important de prise en main et d'assimilation de la méthodologie par les équipes : création et mobilisation de réseaux, sensibilisation à la démarche, confection des outils, formation du personnel...
- Aussi, la structure n'a pas été immédiatement opérationnelle au regard de l'ensemble des obligations de la politique d'accueil. On peut donc comprendre que cette première année n'est donc pas représentative au niveau **quantitatif**, du cœur de métier (en l'occurrence l'accueil des porteurs de projets). Cependant, et cela demande à être souligné, une attention particulière a été portée à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes reçues.



¹ 6 Communauté de Communes et une agglomération (103 Communes et 95 000 habitants) ; Au 1^{er} Janvier 2017, le périmètre d'intervention du Pays sera modifié compte tenu de la loi NoTRE. Le Pays regroupera donc 3 nouvelles Intercommunalités (fusion de 5 EPCI) et 2 Communautés de Communes pour 114 Communes adhérentes au Pays.

1.2. GOUVERNANCE ET RESEAU

En matière de gouvernance, on retrouve plusieurs « instances » :

- ✎ un comité de pilotage « **Territoire** » composé d'élus référents sur la démarche (qui ont participé à la candidature Massif Central) et des chargées de mission, permet de valider et d'apporter des éléments de décision pour guider l'intervention.
- ✎ Un comité de pilotage « **Financeurs** » composé des financeurs de la mission et des partenaires de la démarche. Celui-ci se réunit a minima une fois par an pour faire le point sur l'avancement de la mission et exposer les situations particulières.
- ✎ Un réseau d'élus « REFERENTS », sur la santé et l'accueil d'actifs, qui ont pour rôle d'être les relais locaux de la mission d'Accueil.

Par ailleurs, et concernant la mise en réseau, que ce soit sur la création d'entreprise, l'installation des professionnels de santé ou encore sur l'accueil de nouveaux arrivants (comprenant ceux venant par le tourisme), d'importants efforts ont été fournis pour rencontrer les partenaires impliqués de près ou de loin dans l'accueil de ces publics.

Ainsi un réseau de partenaires s'est constitué de manière informelle le plus souvent, autour de la mission d'accueil, mais avec lesquels, les chargées de mission travaillent au quotidien pour apporter des réponses aux porteurs de projets.

Une des réussites de l'expérimentation réalisée à Craponne sur Arzon, a été de montrer l'impact important des élus et habitants dans la démarche d'accueil de nouvelles populations. C'est pourquoi, la mission d'accueil a souhaité fédérer dans un réseau d'Elus référents, des élus « ambassadeurs » ou « délégués d'accueil » mobilisables et acteurs dans le parcours d'installation d'un porteur de projet accompagné par les services. Après une petite année d'expérience, nous ferons le point sur ce fonctionnement au cours de ce bilan.

1.3. OBJECTIFS COMMUNS DE LA MISSION

La mission Accueil du Pays du Velay a 3 objectifs principaux et partagés (entre l'accueil d'actifs et l'accueil de professionnels de santé). Sur chaque objectif, les chargées de missions ont décliné des actions propres à leur public « cible » et des actions communes.

- **VALORISATION DU TERRITOIRE** par des actions de communication, de mise en réseau des acteurs, et de la création d'un réseau d'ambassadeurs du territoire. Le lien accueil d'Actifs – Tourisme est un axe qui sera activé dans le cadre de la politique du Pays du Velay.
- **L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ACTIFS ET LE MAINTIEN – DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ET SERVICES EXISTANTS** : Le cœur de métier propre à la mission d'accueil : Recensement de potentialités d'installation du territoire, accueil et orientation du public accompagné, coordination des partenaires en lien avec la mission.
- **GARANTIR UNE BONNE QUALITE D'ACCUEIL** en s'inscrivant dans la démarche qualité initiée par l'ARDTA et par la participation et l'échange au sein du réseau des territoires d'accueil du Massif Central. La certification prévue dans le cadre de la démarche qualité est une condition pour l'obtention des financements Massif Central. Au-delà de cet aspect, la mise en place d'une telle démarche permet de proposer un service le plus efficace et organisé possible.

Les actions et résultats de cette première année d'exercice seront présentés dans ce bilan et organisé comme suit :

- 1- Bilan global de la mission accueil Pays du Velay (Accueil d'Actifs et Accueil Santé) et description des actions communes aux deux missions.
- 2- Présentation du bilan de la mission Accueil d'Actifs (création d'entreprise) menée par Charlène DUVERNOIS
- 3- Présentation du bilan de la mission Accueil de professionnels de santé menée par Laetitia VENOSINO

De manière générale,

- **Les objectifs en termes de structuration de réseau, de professionnalisation** des chargées de mission Accueil, des outils de prospection sont satisfaits sur la période Janvier – Décembre 2016.
- **Les résultats qualitatifs et quantitatifs** sont plutôt satisfaisants et très encourageants en sachant la mission n'a pas été opérationnelle dès le début (compte tenu de la nécessité de créer des conditions favorables à l'application de la démarche : connaissance du territoire, des réseaux, des outils de communication...)
- **Les objectifs en termes de déploiement de la politique Accueil et d'obtention de la démarche qualité** devraient pouvoir être satisfaits au premier trimestre 2017 (audit AFNOR programmé en Mars)
- **Les objectifs pour lesquels une amélioration est nécessaire** concernent la mise en réseau et la sensibilisation des élus (ou habitants) « ambassadeurs » et la prospection extérieure (plus d'accueil de locaux que d'exogènes)

2. BILAN GLOBAL DE LA MISSION ACCUEIL PAYS

- 2.1. L'accueil de porteurs de projet (Accueil généraliste et Santé)
- 2.2. Bilan des actions communes aux 2 missions
- 2.3. Engagement dans la Démarche Qualité



2.1. ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

LA MISSION ACCUEIL DU PAYS DU VELAY = 2 MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Un objectif : **FACILITER** l'installation de nouveaux actifs sur le territoire



Mission Accueil généraliste

24 Porteurs de projets* accompagnés sur 2016



Mission Santé

37 Porteurs de projets* accompagnés sur 2016

* Les parties 3 et 4, relatives à chaque mission, présenteront les données de manière plus qualitatives

MISSIONS

Liées à l'accompagnement de porteurs de projet

- **Type d'accompagnement** : mise en réseau partenaires, découverte du territoire, aide à l'installation (locaux, emploi du conjoint...)
- **Secteurs d'activités** concernés par l'accompagnement
 Artisanat Commerce Agriculture
- Projets de création ou de reprise d'entreprise
- Cibles : personnes extérieures à la Région, créateurs et repreneurs d'entreprises, reconversion professionnelle, suivi de conjoint, personnes souhaitant changer de vie,

- **Accompagnement** pour toutes les professions de santé – mais plus particulièrement les professions conventionnées et en tension (Médecins, Dentiste, ...)
- Mise en réseau avec partenaires, présentation des aides et dispositifs, recherche de locaux, suivi de projets (type MSP), recensement des offres (remplacements, reprise...)
- Cible : Internes et étudiants, professionnels souhaitant changer de vie ou recherchant un autre mode d'exercice.

MOYENS

- Moyens humains : Mission réalisée à mi-temps
- Mi-Temps financé à 59 % par l'appel à projet Accueil de nouvelles populations- Massif Central

- Moyens humains : Mission réalisée à temps plein
- Poste financé à 59 % sur la base d'un mi temps par l'appel à projet Accueil de nouvelles populations

QUI FAIT QUOI SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET ?

- La mission Accueil d'Actifs intervient en amont d'un projet et en **complémentarité** avec les autres acteurs de l'accompagnement
- C'est **UNE des portes d'entrée** pour les porteurs de projets



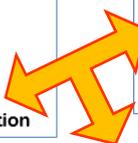
Concrètement, Qui fait quoi ?

LES RELAIS LOCAUX (ÉLUS, TECHNICIENS)

- Font remonter les offres d'installation et les caractéristiques du territoire
- Contribuent au suivi et accompagnement de l'installation

PARTENAIRES CONSULAIRES EMPLOI, TERRITOIRES

- Assurent l'accompagnement du projet économique



CHARGÉ DE MISSION ACCUEIL

- Diffusion des offres de reprises
- Transmission des contacts en recherche de site pour s'installer
- Prospection Porteurs de projet et communication territoire

Remarques :

- Pour l'ensemble de la mission, une des cibles prioritaires est la prospection de porteurs de projets extérieurs à la région, au département. Cette année, peu d'actions de prospection extérieure ont pu être mises en œuvre soit par manque d'outils (2016 a été l'année où nous avons mis en place nos outils de communication), soit par manque de temps (un temps important a été consacré à la connaissance du territoire et de ses acteurs (diagnostic, visite sur site, entretien avec les partenaires, constitution d'un réseau)
- On compte plus d'installations dans la mission santé car les projets accompagnés sont plus mûrs et plus aboutis que pour de l'accueil généraliste qui à ce jour accueille plus des porteurs d'idées que de porteurs de projets.
- Des liens forts sont tissés entre les 2 missions car la problématique de l'emploi du conjoint revient très régulièrement et notamment dans l'accueil de professionnels de santé. Cela demande donc d'avoir également une veille en matière de réseaux professionnel sur l'emploi.



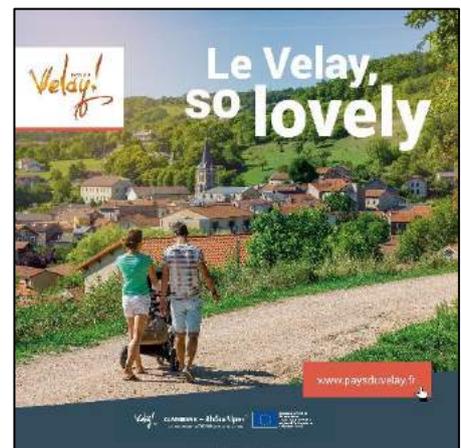
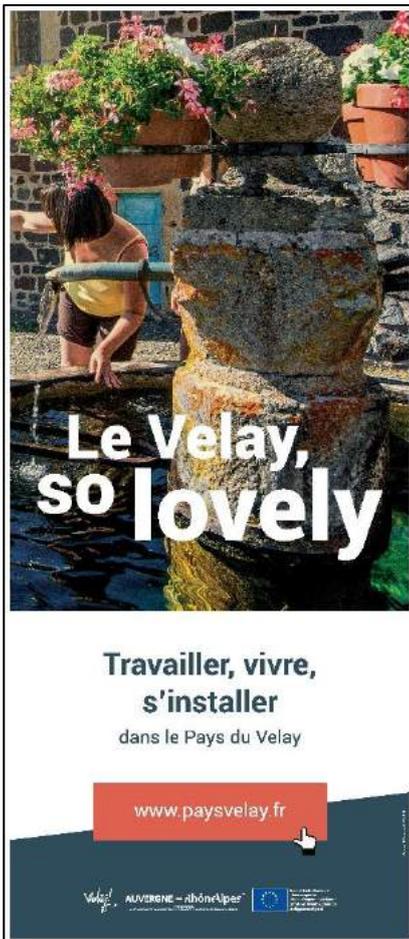
2.2. BILAN DES ACTIONS COMMUNES AUX DEUX MISSIONS

Création d'une image et déclinaison de supports

Pour faciliter la communication, il a été nécessaire de créer une identité visuelle pour la mission Accueil. Déclinée sous plusieurs formes, ce visuel permet d'être un support pour la prospection extérieure (salons, manifestations...).

2 identités ont été créées :

- L'une généraliste (pour promouvoir le territoire) : Le Velay So Lovely : Travailler, Vivre, S'installer
- L'autre propre à la mission Accueil avec la déclinaison du site internet WELCOME DOC.



Réseau des ambassadeurs de l'accueil

– Les Ambassadeurs ont pour mission de valoriser la région auprès de commerçants, d'artisans, d'industriels, d'agriculteurs, ou toute personne (habitant ou visiteur) qui pourrait venir s'installer, créer ou reprendre une activité. Il faut qu'ils aient une bonne connaissance de leur territoire. Ce relais d' « Ambassadeurs » permettrait d'avoir un impact considérable sur le développement du Pays du Velay grâce à la synergie et à la multiplication des actions.

Quel est le rôle d'un ambassadeur de l'accueil ?

Aider à mieux connaître le village et le territoire :
savoir comment on vit sur le territoire, comment ça marche (question de géographie, relief, climat, distances à parcourir, la vie sociale, les relations sociales, économie...).

Introduire/mettre en relation avec le territoire et ses habitants
leur permettant de se développer un réseau social et professionnel, d'intégrer la « communauté » (lien social, convivialité, vivre ensemble) et d'identifier les bonnes personnes contacts (le maire, des contacts professionnels et associatifs...).

Aider à identifier des opportunités d'installation qui correspondraient à leurs projets :
les activités à reprendre, du foncier et des locaux professionnels, un emploi, un logement, les services disponibles sur place... ;

Orienter vers les professionnels de l'accompagnement sur le territoire (conseils techniques et économiques pour créer leur activité, aides de financement...):
chargés de développement économique sur les communautés de communes, chambres consulaires...

Identifier les besoins, les potentiels et les opportunités existants sur le territoire
(locaux et logements vacants, activités à reprendre ou à développer, besoins de la population...) pour mieux répondre aux besoins et croiser offres et demandes (fonction de veilleur).

– Lors de la candidature, plusieurs élus référents ont été nommés pour se positionner comme étant les relais. Ce réseau de 2 élus par EPCI, s'est parfois étoffé avec l'arrivée d'autres personnes (élus ou habitants) souhaitant s'investir sur l'accueil.

– Seulement, jusqu'à présent, ce réseau n'a pas été très sollicité. Pour avoir un réseau actif, une visite d'expérience a été réalisée dans le [Beaujolais vert](#) qui a mis en place un réseau de **village d'accueil** :

- Sur la base du volontariat, les communes peuvent identifier un groupe d'élus et d'habitants qui sont les relais d'information sur la question de locaux, des activités à reprendre...et sont également en charge d'accueillir les nouveaux arrivants / nouveaux installés. Cette démarche s'est faite à l'échelle d'un Pays et cela pourrait être pertinent d'essayer de le mettre en place sur le Velay.

Pistes d'actions pour 2017 :

- Identifier les possibilités pour formaliser ce réseau de villages d'accueil en s'appuyant sur les nouveaux EPCI, les communes et les élus référents nommés au début de la mission.

Bilan d'activité sur la prospection

- La prospection permet d'aller au contact des porteurs de projet (souvent extérieurs au territoire) et de faire connaître la mission, les opportunités d'installation et l'accompagnement proposé.
- La prospection s'articule autour de plusieurs axes :
 - Des actions communes aux 2 missions : accueil d'actifs et accueil de professionnels de santé.
 - Des actions spécifiques à chaque mission (présentées plus tard)

► Stands dans les manifestations locales (cible touristique) :

POURQUOI LA CIBLE TOURISTIQUE ?

Le tourisme est une des entrées favorables pour l'installation de nouvelles populations. Qu'ils soient touristes ou résidents secondaire ou bien ayant eu des attaches familiales dans le secteur. Une partie des personnes accompagnées envisagent donc, une installation suite à des séjours ou pour un retour aux sources. Ces installations sont souvent liées à un projet de vie afin d'avoir une meilleure qualité de vie professionnelle et personnelle.

Pour capter ces publics, la mission accueil a souhaité travailler sur cet axe en étant présent éventuellement aux côtés des offices de tourisme ou d'autres acteurs, dans des manifestations d'envergure.

Les manifestations 2016 ont été reconduites à l'identique que celles déjà menées en 2015 par le Pays de Craponne. Seul le trail du St Jacques a été ajouté après avis du Comité de Pilotage.

Néanmoins, Le calendrier est à définir chaque année : les territoires peuvent donc faire part des manifestations qui leur semblent pertinentes pour l'année 2017 et 2018. A savoir, les élus ou agents de collectivités, peuvent également, s'ils le souhaitent, être présents aux côtés du Pays pour promouvoir le territoire.

Le Pays du Velay dispose d'un peu de matériel de stand (murs de tente, table pliante, roll up, drapeaux), mais tout ce qui est relatif au mobilier (tables hautes, grilles, panneaux...) et aux tentes a été mis à disposition par des collectivités ou des associations organisatrices.

Par ailleurs, le Pays du Velay s'est rapproché des Offices de tourisme, du comité de promotion des produits de Haute Loire et de la Maison Départementale Du Tourisme (MDDT) pour avoir de la documentation. La MDDT et le Festival Country ont d'ailleurs accepté d'intégrer un article sur la page d'accueil de leurs sites internet. Cet article, à minima, permet ainsi de mettre l'information à disposition des personnes désireuses de venir s'installer. **D'autres mises en relation sont à envisager pour l'année 2017.**



▲ Site Internet du Festival Country



▲ Site Internet Auvergne Vacances Haute Loire

Manifestations	Communes	Calendrier	Nb visiteurs	Photos
Trail du St Jacques	Le Puy en Velay	Mai 2016	5 000	
Festival Musique Country	Craponne sur Arzon	Juillet 2016	13 000	
Courses Hippiques	Julliangés	Aout 2016	2 000	
Fête de la pomme de terre	Craponne sur Arzon	Octobre 2016	5 000	

Pistes d'actions pour 2017 :

- Programmer les présences dans les manifestations (Prévoir le calendrier)
- Se rapprocher de la MDDT et des OT pour engager un partenariat plus important



2.3. ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE QUALITE ACCUEIL

La démarche qualité, c'est garantir partout sur un territoire, un accueil de qualité et un accompagnement performant à tous les nouveaux arrivants.

Pour satisfaire à ces objectifs, l'Agence Régionale des Territoires d'Auvergne (ARDTA) a mis en place, en 2006, la démarche qualité avec une certification avec l'AFNOR. Les territoires impliqués (Pays, EPCI...) dans une démarche d'accueil pouvaient également rejoindre cette certification.

- La démarche qualité est fondée sur 2 objectifs principaux :
 - Valoriser et améliorer les bonnes pratiques en matière d'accueil : Appliquer la démarche qualité, c'est pouvoir évaluer le service rendu, le valoriser et l'améliorer continuellement.
 - Professionnaliser l'accueil et l'accompagnement avec la création d'outils, l'application d'une méthode répondant aux [9 engagements](#) du référentiel.

Au-delà des engagements propres à l'accompagnement des porteurs de projet, la démarche qualité est aussi un outil qui permet d'avoir une réelle méthodologie de travail. Les agents en charge de l'accueil sont formés à la démarche et travaillent en réseau pour concevoir des outils de suivi et d'organisation de chacune de leur mission.

Quid du Pays du Velay ?

Dans le cadre de l'appel à projet Massif Central, la mission Accueil du Pays du Velay s'est engagée dans cette démarche. Chaque année, la mission accueil sera donc évaluée sur ses résultats et sa professionnalisation.

Pour obtenir la certification AFNOR, des audits annuels sont réalisés. Ils sont de 2 ordres :

- **Des audits internes** : Ils sont réalisés par d'autres agents des collectivités engagées dans la démarche. C'est en quelque sorte une préparation pour l'audit de certification. Ces audits internes permettent la vérification du respect :
 - des engagements
 - des dispositions d'organisation
 - des modalités de suivi et de pilotage, décrites dans le référentiel.

Un audit interne a été réalisé en Décembre 2016. Il a permis d'identifier des points forts liés au cœur de métier (l'accompagnement des porteurs de projets, la mise en réseau), mais aussi des points d'améliorations (notamment sur la gestion documentaire, et l'analyse des indicateurs)

- **Des audits de certification** par l'AFNOR, organisme certificateur : Il s'agit de l'audit officiel. Il est réalisé une fois par an par des agents de l'AFNOR. Le Pays du Velay sera ainsi audité le 22 Mars 2017.



3. BILAN DE LA MISSION ACCUEIL GENERALISTE

Chargée de mission : Charlène DUVERNOIS

- 2.1. Bilan de l'accueil des porteurs de projets
- 3.2. Bilan des actions menées par le Pays
- 3.3. Bilan des actions auxquelles le Pays a participé



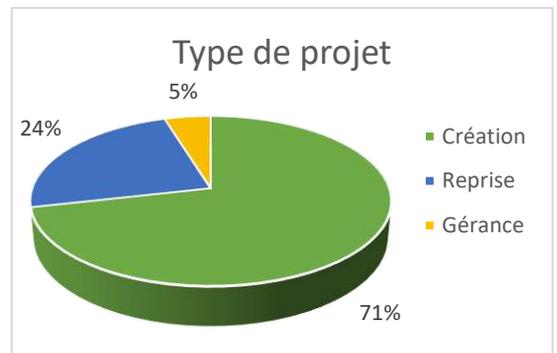
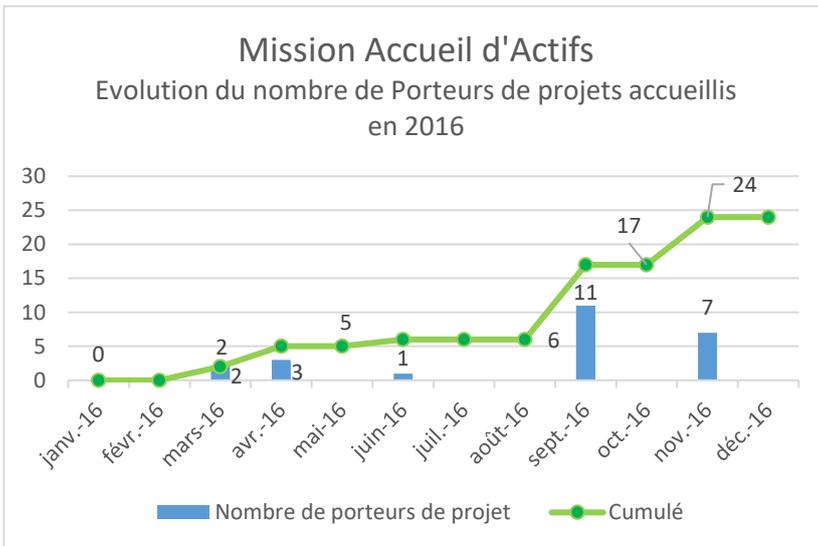
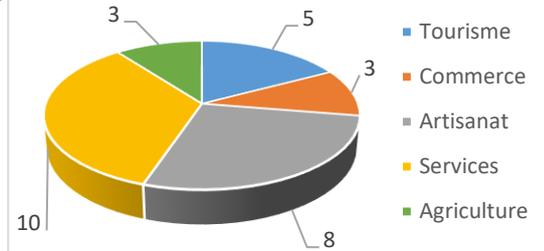
3.1. ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET

➤ Profils des porteurs de projets

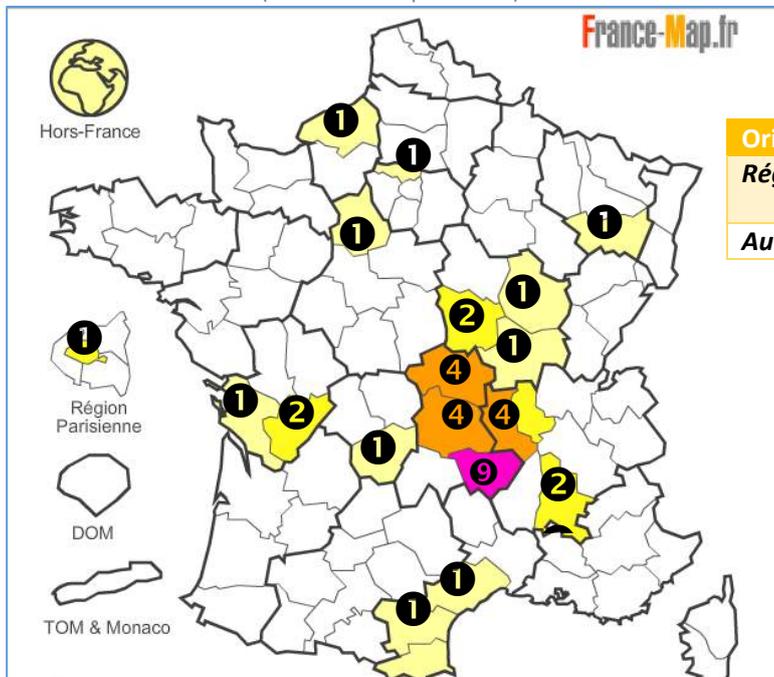
Nombre de porteurs de projet accueillis et reçus : **24**



Secteurs d'Activités des Porteurs de projets reçus



Origine géographique des porteurs de projets
(en nombre de personnes)

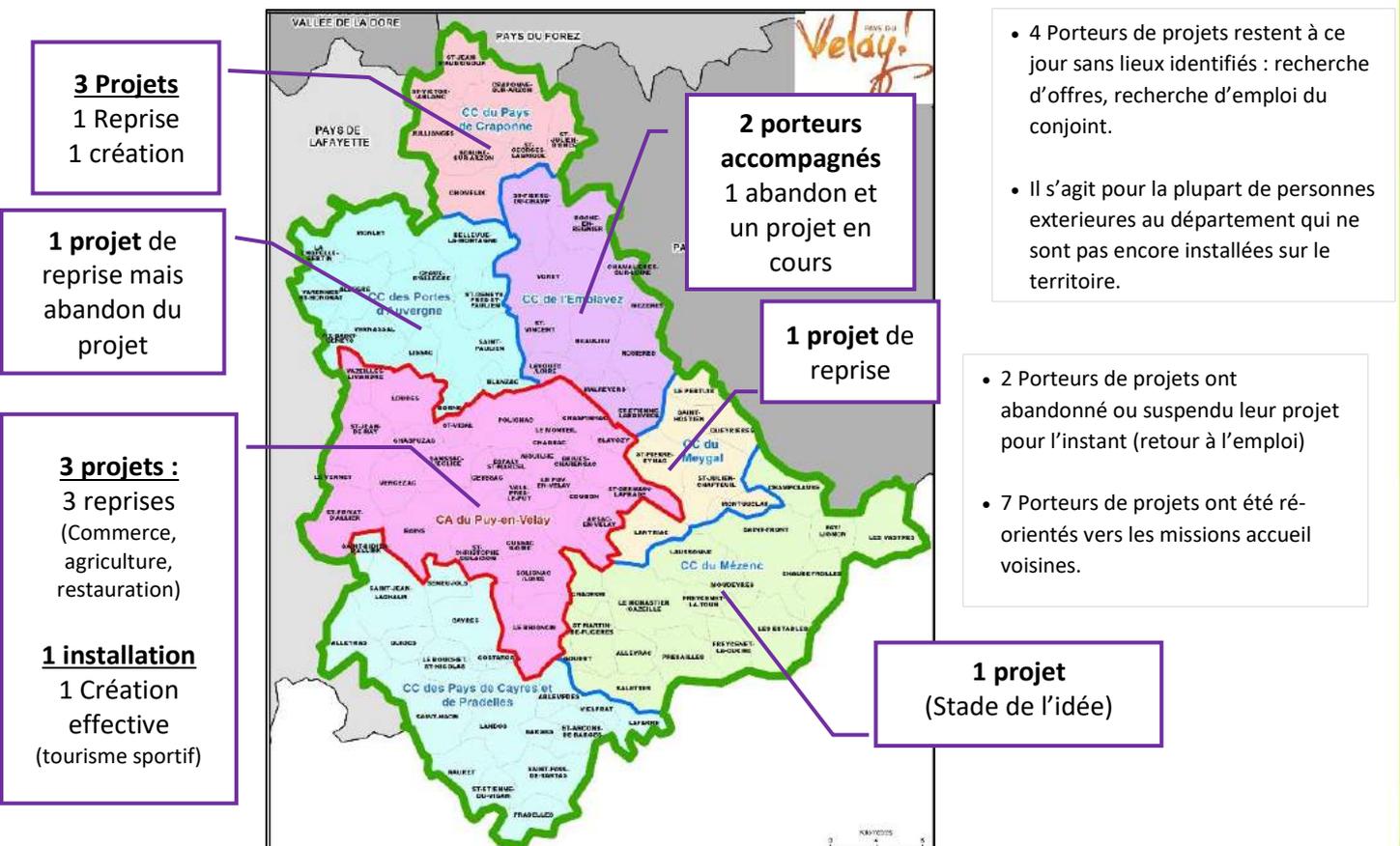


Origine Géographique	Nb de personnes
Région Auvergne Rhône Alpes <i>Dont Haute Loire</i>	25 (soit 13 familles) 9 (soit 5 Familles)
Autres régions	17 (soit 11 familles)

➤ **Résultats au 1/12/2016 :**

- 1 Création d'entreprise basée à Coubon (**L'autre Chemin**, création de circuits touristiques VTC à assistance électrique)
- 1 déménagement (projet en cours/ lieu à définir – déménagement partielle d'une famille sur l'Emblavez)
- 1 abandon sur une reprise (frein du financement / installation finale en Ardèche)
- Les autres contacts sont des projets en cours. On constate 2 situations :
 - La prospection et l'accueil d'actifs extérieurs au territoire fait partie des missions. Ainsi, une partie du public reçu ne réside pas sur le territoire. Souvent ce type de projet prend plus de temps car plusieurs éléments interfèrent (bien immobilier en tant qu'apport, emploi et mutation du conjoint...)
 - Une partie du public accueilli est en **amont d'un projet de création** car Le Pays du Velay a mené des actions à destination de l'émergence d'idées. Les projets ne sont donc pas assez murs pour avoir un positionnement géographique précis.
- Les résultats quantitatifs tiennent compte des contacts approfondis qui ont eu lieu via les opérations de communication et manifestation. C'est pourquoi, il est important de mentionner que la mission accueil du Pays du Velay a également été contacté par des porteurs de projets venant d'autres territoires limitrophes (comme le PETR de la Jeune Loire par ex) et pour lequel un premier accueil a été fait. Ces personnes sont cependant réorientées et suivies par la chargée de mission de ce territoire.

➤ **Répartition géographique des projets accompagnés :**



➤ **Comment ont-ils connus la mission ?**

- ↳) Via la présence de la mission d'accueil dans les forums des partenaires
- ↳) Via les actions réalisées (Stands, Manifestation locales, Formations...)
- ↳) Via le site Internet Auvergne Life
- ↳) Via les partenaires (techniques et territoires) qui connaissent notre mission.

➤ **Les Offres d'installations**

- Peu d'offres ont été publiées directement par la chargée de mission. Les offres transitent de manière générale via les chambres consulaires et le réseau transentreprises. Néanmoins, une dizaine d'offres ont été mises directement par la chargée de mission car les cédants ne souhaitent pas faire de diagnostic.
- Sur Auvergne Life, **66** offres sont répertoriées.
- Le site « Votre Avenir sur un plateau » contient également un livret des activités à reprendre – Ce livret contient plus de 90 offres tous secteur confondus mais sur la partie Nord du Pays du Velay (bien que de offres sur Cayres Pradelles (Sud du Pays) aient été intégrées cette année, hors périmètre du forum).
- **Les offres sont importantes pour la visibilité du territoire. Elles constituent une vitrine pour les porteurs de projets, qui par cette interface, prennent souvent contact avec nous.**

Pistes d'actions pour 2017 :

- Travailler sur la prospection extérieure : Participer aux actions avec l'ARDTA (calendriers en discordance sur 2016 pour que le Pays soit présent)
- Formaliser un livret de recensement des porteurs de projets en recherche de lieux pour s'installer (à diffuser aux territoires et EPCI)
- Fédérer et sensibiliser les élus référents et ambassadeurs du territoire pour mieux répondre aux enjeux de proximité territoriale (formations, échanges d'expériences...)
- Poursuivre le travail de recensement des offres et la communication sur Auvergne life.





3.2. BILAN DES ACTIONS ACCUEIL D'ACTIFS **MENEES PAR LE PAYS**

Au cours de cette année 2016, 3 actions ont été menées en direction des porteurs de projet (sur le dernier trimestre):

- Forum de la Création d'entreprise (Septembre)
- Session d'aide à l'émergence d'idées (Octobre)
- Journée : Je découvre le métier de chef d'entreprise (Décembre)

Forum de la création d'entreprise « Votre Avenir sur un Plateau »

- Contexte :
 - Ce forum a été initié et mis en place par la CC du Pays de Craponne en 2013 dans l'objectif d'avoir une action collective pour favoriser la création et reprise d'entreprise en milieu rural. 2016 a été la 4^{ème} édition.
 - Cette manifestation est organisée par 7 EPCI sur le Nord Velay et comprend également des EPCI des départements et Pays voisins (à savoir : la Loire, le Puy de Dôme, le PETR de la Jeune Loire et le Pays de Lafayette).
 - Sont associés à l'organisation, les partenaires de la création d'entreprise : Consulaires et Pôle Emploi. D'autres partenaires sont associés et conviés pour le jour de la manifestation.
- L'objectif de cette manifestation
 - Faire découvrir le territoire et toutes ses opportunités d'installations en matière de création ou reprise d'entreprise. Cela est adossé également à un forum où sont présents l'ensemble des partenaires de la création d'entreprise pour renseigner les porteurs de projet.

[Vidéo de présentation du forum](#) ▶



- Le Format de l'opération
 - Votre Avenir sur un plateau a été durant 3 éditions couplé à une session d'accueil visant à accueillir des porteurs de projets sur de la reprise et venant de l'extérieur du département.
 - Cette 4^{ème} édition s'est finalement recentrée sur le temps du forum pour plus de facilité de communication et par souci logistique (moins d'agents pouvant être mobilisé pour l'accompagnement individuel)
 - Le forum s'est déroulé le samedi 24 Septembre, sur une demi-journée (9h – 14h) avec l'organisation suivante :
 - ☞ 9h à 14h : Forum public en présence de tous les partenaires (espace stand : territoires, conseils et offres)
 - ☞ 10h : Réunion d'information session aide à l'émergence : Je veux créer mon entreprise, mais dans quoi ?
 - ☞ 10h30 – 11h30 : Atelier d'information sur les étapes de la création d'entreprise.
 - ☞ 11h – 12h : Partenariat avec RCF et Radio Craponne et interviews thématiques
 - Intervention du Crédit Agricole sur la question du financement des projets
 - Présentation des Coopératives d'Activités (avec Cabestan et Talents Croisés)
 - Témoignage de 2 entrepreneurs (une création / une reprise d'entreprise).

[Podcast de l'émission sur RCF](#) ▶



Les Résultats / Bilan édition 2016 :



- La fréquentation dans son ensemble est stable (120 Personnes sont venues au forum). Ce chiffre couvre, en plus des porteurs de projet, les élus, les partenaires, et des habitants.
- Si la fréquentation est stable, **il est important de préciser que l'opération 2016 a été une réussite puisqu'elle a accueillie 70 porteurs de projets sur une demi-journée (contre 20 à 50 les années précédentes)- Cette édition est donc plus qualitative que les éditions précédentes.**
- La matinée a connu un **très bon niveau de fréquentation** et ceci dès l'ouverture du forum à 9h. Certains porteurs de projets ont par ailleurs été surpris de la fréquentation. Par manque de temps et en raison de l'attente sur certains stands, ils n'ont pas pu recueillir les informations souhaitées le Jour J. Néanmoins, la plupart de ces personnes ont repris contact ensuite avec les personnes référentes sur les offres ou via l'annuaire des partenaires, distribué à l'entrée.
- **La fréquentation** concerne une majorité d'Alti-ligérien mais une plus grande fréquentation cette année de personnes des départements limitrophes, et notamment de la Loire (au-delà de St Bonnet le Château)
- Le fait d'avoir une communication centrée sur le forum a largement contribué à la réussite de la manifestation en raison d'un discours plus clair dans la presse et sur les supports de communication (Les éditions précédentes avaient 2 communications distinctes puisque l'opération était couplée à une mini session d'accueil de porteurs de projet).



Actions spécifiques sur l'émergence d'idées – avec BGE

▪ Contexte

Parfois les futurs chefs d'entreprise savent qu'ils veulent créer leur entreprise mais leurs idées sont nombreuses, floues et pas du tout ordonnées. Le réseau Balise, mis en place par les Boutiques de Gestion (BGE), développe des outils d'aide à la décision et d'aide à l'émergence d'idées et permet d'accompagner toute personne qui souhaite faire le point sur sa capacité à entreprendre ou qui cherche une idée.

Pour cela, le Pays du Velay s'est rapproché de BGE Auvergne pour mettre en place :

- un point Balise (le seul sur le Département) – Présentation ci-après
- des sessions de travail, généralistes ou thématiques, à destination des porteurs d'idées :
 - Session d'aide à l'émergence d'idée
 - S'imaginer Chef d'entreprise

📁 La plateforme BALISE®.

Cette plateforme, qui est en fait un réseau, permet au porteur d'idée de :

- préciser une idée et la formuler
- identifier des pistes de création d'activité en lien avec ses motivations et ses attentes
- trouver les organismes d'accompagnement correspondant à son projet
- l'orienter dans ses démarches de création ou reprise d'entreprise

Cet outil numérique et l'accompagnement qui est proposé, s'adresse à tous ceux qui ont « l'envie » mais pas forcément de projet bien défini. Balise propose un ensemble d'outils :

- Plus de 900 parcours d'entrepreneurs ("fiches initiatives") décrivant des exemples d'expériences de création d'entreprises déjà réalisées.
- Plus de 400 fiches techniques d'information sur les réseaux d'accompagnement, les mesures, fondations, subventions, aides financières, bourses, concours, prix, destinés aux porteurs de projet
- Plus de 40 petits guides pour entreprendre décrivant un "mode d'emploi" des expériences qui non seulement ont réussi, mais ont pu se multiplier. Une quarantaine de films : des portraits de créateurs d'entreprise.

Le réseau BGE propose une formation aux antennes balise pour les aider à utiliser l'outil.

Des ateliers de sensibilisation à destination d'un public ayant envie d'entreprendre, peuvent donc être menés sur le territoire qui en feront la demande



📅 **Session d'Aide à l'émergence d'idée - 4 jours**



▪ **L'objectif de cette session est d'aider à :**

- repérer les besoins dans son environnement quotidien
- sélectionner ses compétences, les plus adaptés aux besoins identifiés
- s'intéresser aux moyens à mobiliser pour réussir
- d'étudier des solutions de tests d'idée et d'accompagnement vers la création d'activité

3 débouchés sont possibles à l'issue de cette session

- L'accès à l'activité à travers une voie différente du salariat classique
- La poursuite de l'accompagnement vers le montage du projet
- Le retour à l'emploi

▪ **Le Format de l'opération**

- Cette session s'organise sur 4 jours, répartis sur 2 semaines
- Le groupe doit être de 4 à 8 personnes idéalement, afin de favoriser les échanges et de créer une certaine confiance entre les participants.
- Les 3 premiers jours, en collectif, permettent de faire le point et d'échanger sur les motivations et les moyens possibles pour être en cohérence avec son envie personnelle et professionnelle. Le dernier jour est un temps d'entretien individuel pour cadrer une feuille de route pour le participant.



▪ **Les Résultats / Le bilan**

PROFIL DES PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 participants venant du Pays du Velay principalement (et 1 personne de la Loire). ▪ 4 Personnes en recherche d'emploi / 2 en activité ▪ Au 15/01/2017 : 2 créations d'entreprise // 1 reprise en projet // 2 retours à l'emploi
OUTILS DE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 sessions d'informations ont été données : <ul style="list-style-type: none"> - Le Puy en Velay (1 Participant) - Craponne (lors du forum création d'entreprise) : 13 personnes – 4 finalement intéressés - Laussonne (2 participants) - Costaros (Aucun participant) ▪ Flyer transmis au réseau des partenaires (Pôle Emploi, Consulaires, BGE), Facebook, Communication forum VASUP
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En termes d'évaluation générale (rythme, contenu, animation), une note de 9,3/10 a été attribuée par les participants. ▪ Pour les participants, ces journées leur ont permis : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> de continuer de croire en leur projet <input checked="" type="checkbox"/> de modifier une ébauche de projet <input checked="" type="checkbox"/> de les pousser à approfondir le projet

▪ **Analyse et Préconisations**

Analyse	Améliorations possibles
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce public est difficile à capter, car très large et par ailleurs, il est difficile de décrire dans le détail le déroulé d'une telle session (car dépend beaucoup des participants et les objectifs sont très généraux) ➤ Les réunions d'information ont permis de parler de l'action mais parfois avec le ressenti de ne pas trop savoir dans quoi les porteurs d'idées se lançaient... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La communication de cette session dans le cadre d'un forum (comme VASUP) a été un très bon support → Si continuité de l'action, anticiper pour utiliser des évènements comme celui-ci pour prescrire et communiquer
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu de personnes ont assisté aux réunions d'information (hormis au forum) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur les réunions d'information, la communication n'a pas été assez anticipée et claire. Prévoir d'améliorer la communication notamment sur les sessions d'information ➤ Avoir une meilleure organisation et anticipation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public salarié intéressé par ce type d'action mais difficile à mobiliser (en raison de leurs disponibilités => Nécessité de prendre des congés). 2 personnes ont finalement décliné leur participation pour cette raison 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dédié une action spécifique ? Un atelier plus court dans un autre format ? ➤ A voir en 2017
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-utilisation du point Balise[®] par manque de temps et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévoir une meilleure communication sur cet outil et la possibilité d'accompagnement auprès des collectivités, des porteurs de projets et Maison des Services (par ex à Craponne sur Arzon, Costaros et plus généralement dans les CC) et de Pôle Emploi



📅 **Journée, « S'imaginer Chef d'Entreprise » – 1 Journée**



Les objectifs de cette journée sont, de :

- Faire découvrir le Parcours de l'Entrepreneur
- Permettre aux participants d'avoir un premier aperçu concret des étapes de la création d'une entreprise
- Expliquer les éléments pratiques d'un Business Plan
- Présenter le métier de chef d'entreprise comme une voie professionnelle possible
- Informer sur l'existence de structures spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprise

Le Format de l'opération

- Agrémentée d'une présentation plus théorique par l'animateur, cette journée a la particularité de se dérouler avec un jeu de plateau. « Je découvre » est un outil utilisé dans le cadre d'animation de sessions de sensibilisation de 2 heures. Des équipes de 4 à 5 participants sont constituées pour faciliter les échanges et rendre l'animation plus dynamique.

Les Résultats / Le bilan

- 7 Participants sur 8 inscrits
- Prescripteurs :
 - Forum de la Création d'entreprise avec Pole Emploi (communication sur le stand) → 4 Personnes
 - Porteurs de projets suivis par BGE et le Pays du Velay
 - La mission Locale avait également prescrit la journée à 3 personnes qui n'ont pas donné suite pour l'inscription.
- Pas de questionnaire de satisfaction mais plusieurs retours positifs au moment du suivi des porteurs de projet. Les participants seraient intéressés par d'autres journées comme celles-ci.

Pistes d'actions pour 2017 :

- Poursuivre le déroulement du forum VOTRE AVENIR SUR UN PLATEAU
- Optimiser les actions liées à l'outil BALISE : Se rapprocher des territoires Sud Velay pour prévoir des interventions sur les territoires (ateliers Balise, Partenariat avec BGE...)
- Adapter l'offre de formation avec BGE. Plusieurs organismes dont Pôle Emploi, s'intéressaient à l'émergence d'idée. En 2017, il faut prévoir un parcours qui soit complémentaire aux actions engagées par les partenaires afin d'avoir une offre la plus large possible.

3.3. BILAN DES ACTIONS ACCUEIL D'ACTIFS – Généraliste- **AUXQUELLES LE PAYS A PARTICIPE**

<u>Date</u>	<u>Evènement</u>	<u>Résultat</u>	<u>Photo</u>
	<p>Accueil des nouveaux arrivants CC du Pays de Craponne</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 15 Familles rencontrés et récemment installées sur le territoire du Pays de Craponne – Présentation des missions et services aux cotés de la Communauté de Communes 	
	<p>Forum Création d'entreprise organisé par la CCI</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Forum Départemental – Présence aux côtés du Pays de Lafayette – 6 Porteurs de projets rencontrés venant de toute la Haute Loire 	
	<p>Forum Création d'entreprise organisé par Pôle Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Seul territoire représenté sur le secteur (car organisé par le PE du Puy en Velay) – 14 Porteurs de projets rencontrés dont 3 sont actuellement en suivi 	

Pistes d'actions pour 2017 :

- Réfléchir à des actions, en partenariat avec les nouveaux EPCI, et touchant le périmètre **sud du Velay**.
- Renforcer la présence et l'intervention du Pays sur les territoires : se rapprocher des EPCI pour définir quelle peut être l'intervention de la mission Accueil en partenariat avec les structures : par exemple, intervention pour l'accueil des nouveaux arrivants, participation ou organisation d'évènements liés à l'entreprenariat, animation pour créer un réseau d'ambassadeurs sur les nouveaux EPCI...



4. BILAN DE LA MISSION ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Note

Ce bilan a été dressé durant le congé maternité de la chargée de mission Santé. Il s'agit donc d'un **bilan intermédiaire**. Des compléments et précisions sur les actions et leurs résultats pourront être apportés par la chargée de mission à son retour.

- 4.1. Accueil des porteurs de projet
- 4.2. Bilan des actions menées par le Pays
- 4.3. Bilan des actions auxquelles le Pays a participé



4.1. ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET

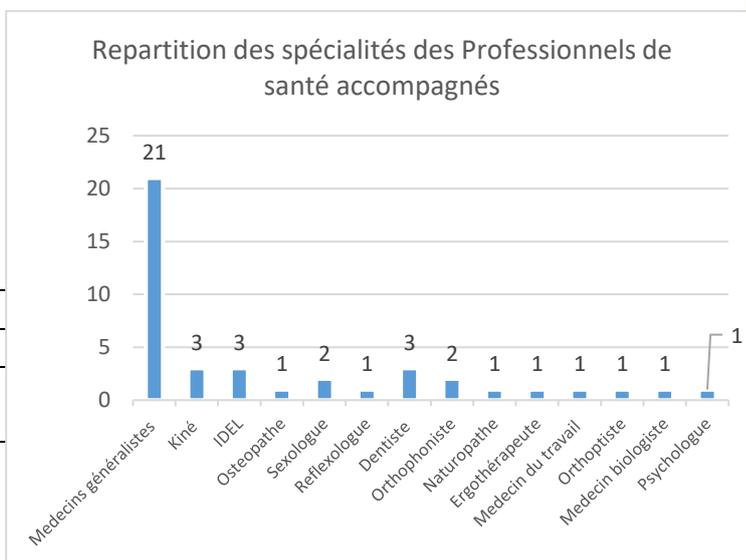
➤ Éléments de contexte

La mission santé s'est mise en place suite à un travail initié par plusieurs élus et professionnels de santé du Puy en Velay en 2014 afin d'activer des leviers de prospection pour lutter contre la désertification médicale. Par l'intermédiaire de l'Appel à projet Massif Central, l'arrivée d'un technicien sur cette mission a permis de fédérer des acteurs et d'obtenir des outils propices à la prospection et à l'accueil de nouveaux praticiens.

➤ Profils des personnes reçues

- Nbre de porteurs de projet accueillis ou en contact, depuis Octobre 2015 : **37**

Médecine Générale	21
Auxiliaires Médicaux	14
Assimilés Professionnels de santé (Activité non conventionnées)	5



- Nbre de porteurs de projet installés depuis : **8**

Médecine Générale	4
Auxiliaires Médicaux	2 Kinés
Assimilés Professionnels de santé (Activité non conventionnées)	1 osteo (Craponne) 1 ergothérapeute

- Nombre de projets abandonnés : **3**

A VENIR ENTRE MI 2017 ET 2018,

Une 15aine de professionnels devraient s'installer (Médecins, Ergothérapeute, Orthophoniste, Dentistes). Si les installations 2016 se sont principalement faites au Puy en Velay, il est important de préciser que celles à venir toucheront davantage le milieu rural. Ces résultats sont très encourageants et correspondent à un vrai besoin de mise en relation. Les actions, qui seront décrites ci-après, commencent à porter leurs fruits et à avoir une certaine reconnaissance auprès des professionnels, des administrations et des futurs professionnels.

Pour des raisons de discrétion vis-à-vis des porteurs de projets et compte tenu des tensions extrêmement fortes dans le secteur de la santé, il a été décidé que la mission Accueil ne communique pas trop vite aux collectivités les informations relatives à une potentielle installation. La chargée de mission présente les différentes opportunités correspondant aux attentes du porteur de projet et les communique au territoire dès lors que le professionnel le lui accorde, ou qu'un positionnement géographique se dessine.

Il est à noter qu'un grand nombre de ces candidats est attiré par les projets de Maisons de Santé Pluri professionnelles. Le territoire étant très actif à ce niveau, avec deux projets d'envergure et une maison de santé déjà en fonctionnement, force est de constater que les municipalités prenant ce risque offrent de réelles perspectives et leur engagement s'avère très productif.



L'ouverture sur le secteur stéphanois (Université de Médecine de St Etienne) offre des perspectives d'avenir, avec des étudiants originaires du Pays du Velay qui doivent être encouragés au retour (facilités pour trouver des stages, connaissances des projets en cours, ...)

➤ Comment ont-ils connus la mission ?

Le lien entre les professionnels de santé et la mission d'accueil tient à l'imbrication de plusieurs actions et démarches :

- ↳) **Les élus** : à l'origine de la mission, ils ont déjà un réseau très actif
- ↳) **En médecine générale** : la rencontre des internes à 2 reprises (début et fin de semestre)
- ↳) **Via le site Internet** : on observe des pics et des retombées après des forums, ou après les rencontres des Internes et lorsque les offres sont mises en ligne (reprise ou remplacement)
- ↳) **Via la newsletter**, qui est transmise à tous les professionnels de santé du territoire et aux internes rencontrés
- ↳) **Via le bouche à oreille** (réseau des professionnels de santé et territoires) et les secrétaires médicales
- ↳) **Par des actions de prospection**, mais en minorité à ce jour car les retombées ne sont pas immédiates.

➤ Les Offres d'installations

Un important travail de recensement des offres a été réalisé par la chargée de mission afin de les diffuser sur le site internet dédié aux professionnels de santé WELCOME.DOC.fr

On retrouve des offres :

- De reprise de cabinet
- Des offres de remplacement
- Des offres de salariat (suite à un contact avec la médecine du travail)

Sur le site, actuellement **16** Offres sont présentées en **reprise de cabinet** ou dans le cadre d'une création de maison de santé (puisque 5 Maisons de santé existent ou sont en projet sur le Pays)

En moyenne entre **15 ET 20** annonces sont également mise en ligne pour des offres de **remplacements**. Cela demande une certaine anticipation et pro-action auprès des professionnels pour les inciter à nous faire remonter leurs besoins. A ce jour, la chargée de mission fait des relances mails périodiques en amont de certaines périodes : Noël, vacances d'été... Des liens se sont réellement tissés auprès des médecins généraux, qui contactent régulièrement la mission Accueil pour faire savoir leurs besoins en remplacement.

Quelques contacts ont été également tissés avec les cabinets d'infirmiers mais plus en marge pour l'instant. Chaque corps de métier mérite un réel travail de réseautage ce qui est très chronophage et donc se fait progressivement.

Pistes d'actions pour 2017 :

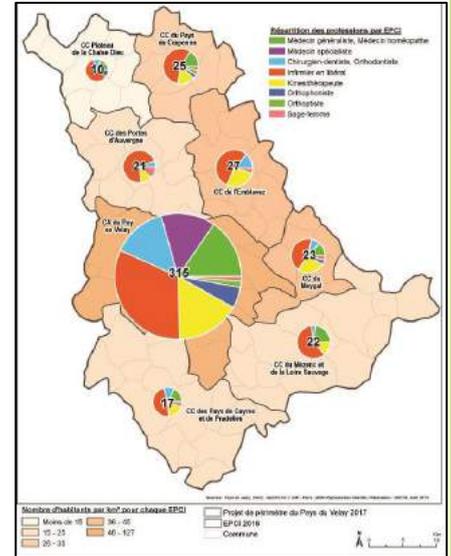
- Des rencontres plus « vivantes » avec les internes
- Un lien plus poussé avec l'université de Saint-Etienne
- Continuer la collaboration avec les acteurs de santé du territoire : ARS, hôpital, CPAM

4.2. BILAN DES ACTIONS ACCUEIL SANTE **MENEES PAR LE PAYS**

Diagnostic de l'offre de Santé sur le Pays du Velay

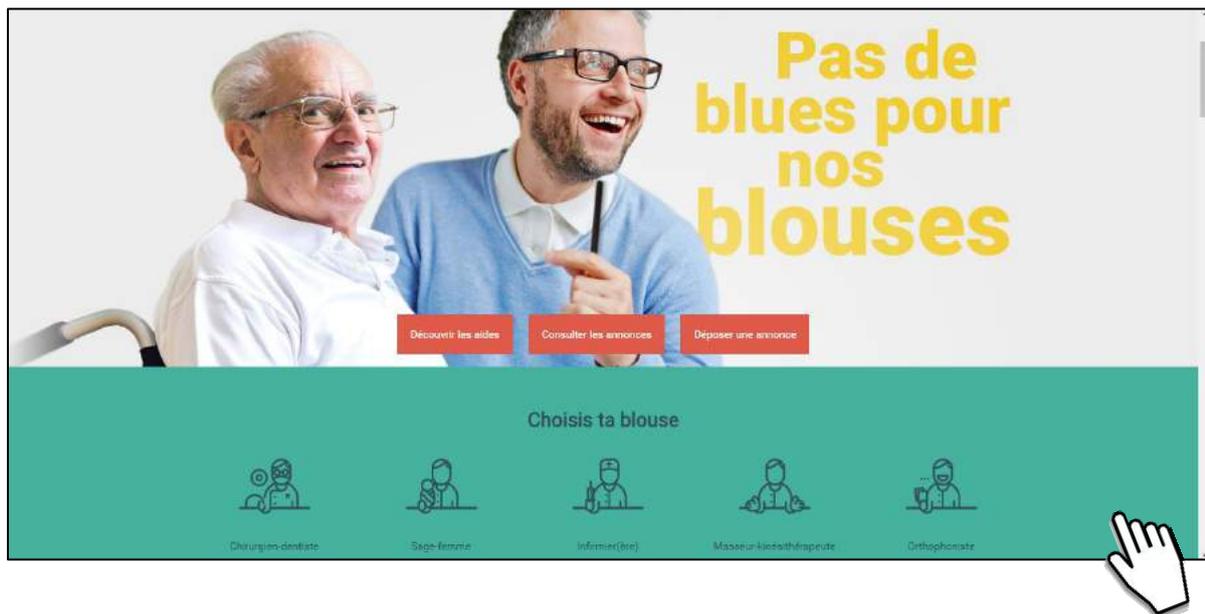
Connaitre l'offre de santé, la répartition géographique des professions, les besoins, et les projets des professionnels, tels étaient les objectifs de ce diagnostic. Réalisé au cours du 1er trimestre 2015, au démarrage de la mission, il a été ensuite actualisé en Octobre 2016 (avec l'intégration de la Chaise Dieu) avec un important travail de cartographie.

Ce document sera transmis aux collectivités pour information, mais n'a pas usage à être diffusé largement car les informations sont très vite à réactualiser. C'est un véritable support pour la chargée de mission qui lui permet d'apporter des éléments de contexte aux professionnels qui souhaitent des renseignements.



Création du site Internet WELCOME DOC !

Le site internet a été une des premières réalisations de la mission Accueil. Cet outil se voulait être une interface dédiée aux professionnels de santé, à la recherche d'un successeur, d'un associé, ou de professionnels en recherche d'un lieu pour exercer. Il semble que cela soit réussi car les retours sont plutôt positifs de la part des professionnels, avec une présentation claire, précise et actualisée.



Mis en ligne en Avril 2016, c'est devenu l'outil central de la communication de la mission. Il permet

- La valorisation du territoire
- La présentation des structures et projets du Pays du Velay
- [La diffusion d'annonces](#)
- [L'information sur les aides à l'installation](#)
- [Des témoignages de professionnel du secteur](#)
- La cohésion intergénérationnelle et des relations confraternelles
- La diffusion de news
- La mise à disposition d'informations

La mission santé propose également une newsletter trimestrielle qui est envoyée :

- à tous les internes : pour leur faire découvrir les aides, les projets et les opportunités d'installation
- aux professionnels de santé en exercice : pour leur rappeler l'existence du site internet et les possibilités de communiquer.

Quelques statistiques (Avril 2016 à Janvier 2017)

- A la mise en ligne (Avril 2016) : plus de 500 visites
- Près de 10 000 pages vues à ce jour avec en moyenne plus de 1 000 pages vues par mois (pic de consultation le 1er mois)
- **Comportements**
 - 71 % sont des nouveaux visiteurs (pics observés au moment de certaines communications)
 - Pics de consultations au lendemain des manifestations, forum où la mission était présente, et lors d'envois de la newsletter (ex : envoi de la newsletter le 24 Janvier 2017 – pic de consultation le 26/01)
 - 2 min de visite en moyenne sur une page
 - Les pages des annonces (reprise, installation ou remplacement) : pages les plus consultées ainsi que les témoignages
- **Origines géographiques**
 - Principales origines géographiques des visiteurs **Auvergne** (1075 sessions), **Ile de France** (488 sessions) et **Rhône Alpes** (237 sessions), PACA (73 Sessions) et Pays de la Loire (50 sessions).
 - Villes principales de connexion : Le Puy et Clermont Ferrand : 2 villes où la mission accueil est directement en contact avec les internes et étudiants

Pistes d'actions pour 2017 :

- Poursuivre la mise à jour du diagnostic santé
- Poursuivre le travail de recensement des offres et consulter d'autres professions (Infirmiers...)
- Créer des documents de communication adaptés (plaquettes)



4.3. BILAN DES ACTIONS - ACCUEIL SANTE - AUXQUELLES **LE PAYS PARTICIPE**

Un des objectifs était de créer des liens avec les internes du Centre Hospitalier Emile Roux. Pour cela une intervention en Début de semestre et fin de semestre est programmée pour leur parler de la mission et leur donner de la documentation sur le territoire (loisirs, activités...) et ses opportunités d'installation.

Date	Evènement	Objet / Résultats
 04/04	Apéritif avec les internes CHU Fin Semestre Eté 2016	<ul style="list-style-type: none"> – Temps de convivialité avec les internes du Centre Hospitalier Emile Roux au Puy en Velay. – Permet d'échanger sur leur semestre et leurs ambitions.
 2/05 3/11	Accueil Internes CHU du Puy en Velay Début de Semestre Eté 2016 Hiver 2016	<ul style="list-style-type: none"> – Intervention rapide mais nécessaire en début de semestre pour présenter la mission et leur donner de la documentation sur le territoire
 3/12	Journée Universitaire de la Médecine Générale (JUMGA)	<ul style="list-style-type: none"> – Forum organisé par l'université de Clermont Ferrand. – 400 étudiants visiteurs – 11 entretiens réalisés 

La mission Santé suit également les projets de Maison de Santé qui sont en cours. Deux projets sont menés au Puy en Velay et à Craponne sur Arzon. Le suivi de ces projets est important pour avoir une bonne connaissance des opportunités qui se dessinent, des fonctionnements envisagés et du contenu des projets. Les liens avec les associations des professionnels de santé sont donc essentiels.



Pistes d'actions pour 2017 :

- Encore plus de lien avec les professionnels impliqués dans les maisons de santé
- Un document de communication dédié
- Des publications pour promouvoir les projets

SYNTHESE MISSION ACCUEIL PAYS DU VELAY

	ACTIONS REALISEES	RESULTAT	PISTES POUR 2017	RENOVI PAGE DETAILLEE DU BILAN
OBJECTIF 1 VALORISATION DU TERRITOIRE				
ACTIONS COMMUNES	Stands dans les manifestations touristiques	<ul style="list-style-type: none"> 4 manifestations sur 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Contacter Partenaires et EPCI pour définir les stands possibles Fixer le calendrier des stands à tenir Concertation avec EPCI / MDDT / OT pour mutualiser la présence 	PAGES 12 /13
	Réflexion sur le réseau des ambassadeurs de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Visite d'expérience dans le Beaujolais Vert (69) avec la mise en place des villages d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> 2016 a été une prise de contact sur une expérience réussie. A voir comment l'appliquer en 2017 sur le territoire. Echelle communale intéressante 	PAGE 11
ACTION ACCUEIL GENERALISTE	Participations à des manifestations de partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux forums Pole Emploi et CCI 20 aine de porteurs de projets rencontrés Renforce les liens avec les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et développer la collaboration avec tous les partenaires. Développer de nouveaux partenariats (Silicon Velay, AVF, ...) 	PAGE 25
ACTION ACCUEIL SANTE	Site Internet Welcome DOC !	<ul style="list-style-type: none"> Bonne fréquentation et bons retours qualitatifs Bon support pour prospecter Outil fédérateur notamment pour recenser les offres 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le recensement et la mise à jour du site internet Consulter d'autres professions médicales (autres que MG) 	PAGE 20
	Diagnostic du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Version 1 en Décembre 2015 et actualisation en Octobre 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'actualisation de ce diagnostic 	PAGE 20
OBJECTIF 2 ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS				
ACTION ACCUEIL GENERALISTE	Accompagnement et suivi des porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> 24 porteurs de projets suivis 71 % création / 24 % reprises 17 personnes (soit 11 familles) extérieures à la Région Auvergne 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la prospection extérieure Retravailler le recensement et la diffusion des offres, véritable « vitrine » du territoire. A voir avec les consulaires et les territoires 	PAGE 15
	Forum VASUP – Création d'entreprise en milieu rural Craponne sur Arzon	<ul style="list-style-type: none"> 4^{ème} édition en 2016 70 Porteur de projets rencontrés à l'échelle du département 30 partenaires techniques présents sur un samedi matin (collectivités, organismes d'accompagnement...) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la démarche pour l'organisation d'une 5^{ème} édition Echanger avec les EPCI sur leurs besoins et identifier les actions pouvant être mise en place en 2017 / 2018 	PAGE 19
	Mission Accueil du Velay : Antenne BALISE ®	<ul style="list-style-type: none"> Formation à l'outil Balise pour accompagner les porteurs d'idées 	<ul style="list-style-type: none"> Voir les partenariats et possibilités d'intervention avec les EPCI pour promouvoir cet outil auprès de leur population 	PAGE 21
	Session Aide à l'émergence – Stage de 4 jours	<ul style="list-style-type: none"> 6 participants 2 Créations d'entreprises 2 Retours à l'emploi / 1 reprise en projet 	<ul style="list-style-type: none"> Ajuster l'offre de formation en adéquation avec ce que proposent les autres partenaires 	PAGE 22
	Je découvre le métier de chef d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 8 participants 4 porteurs de projets en cours de création 		PAGE 24
ACTION ACCUEIL SANTE	Accompagnement et suivi des porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> 37 projets d'installations suivis 8 Installation en 2016 Une quinzaine à prévoir entre 2017 et 2018 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les partenariats avec les structures d'enseignements, notamment avec St Etienne. Poursuivre la collaboration avec les organismes de santé Créer encore plus de liens avec les internes de l'Hôpital Emile Roux 	PAGE 27
	Présence de la Mission Accueil dans des évènements en lien avec le secteur santé	<ul style="list-style-type: none"> Présence de la mission aux journées de la Médecine Générale à Clermont (400 étudiants – 11 entretiens) Rencontre avec les internes du centre Hospitalier Emile Roux (en début et fin de semestre) : 40 étudiants à chaque rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> Prospecter dans de nouveaux évènements ou manifestations en lien avec la santé (ex : forum installation en avril 2017) Concevoir des outils de communications dédiés 	PAGE 31
	Suivi des projets territoriaux dans le domaine de la santé	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec les collectivités et professionnels de santé pour les projets de Maisons de Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre ce travail notamment pour connaître les opportunités d'installation et renforcer la collaboration avec les différents interlocuteurs. Travailler avec les EPCI sur leurs besoins et projets. 	PAGE 31
OBJECTIF 3 DEMARCHE QUALITE				
ACTION COMMUNE	S'engager dans la démarche qualité et respect des engagements liés aux financements obtenus	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des outils Utilisation de la base de données « porteurs de projet » Réalisation d'un audit interne en décembre Audit de certification (AFNOR) prévu en mars 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et améliorer la professionnalisation et l'efficacité de notre accueil Obtenir la certification Qualité Accueil 	PAGE 13